

N° 12

18 MARS
2004

Page 545
à 596

Le

BO

BULLETIN OFFICIEL DU MINISTÈRE DE LA JEUNESSE,
DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA RECHERCHE

ministère

jeunesse
éducation
recherche



ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, RECHERCHE ET TECHNOLOGIE

- 549 **Études médicales** (RLR : 432-4)
Diplômes d'études spécialisées complémentaires de médecine.
A. du 12-2-2004. JO du 21-2-2004 (NOR : MENS0400238A)
- 551 **Diplômes comptables** (RLR : 431-8f)
Calendrier d'inscription et des épreuves du DPECF, du DECF
et du DESCF - session 2004.
A. du 1-3-2004. JO du 6-3-2004 (NOR : MENS0400423A)

PERSONNELS

- 555 **Mouvement** (RLR : 631-1)
Inspecteurs d'académie, directeurs des services départementaux
de l'éducation nationale et inspecteurs d'académie adjoints -
année 2004-2005.
N.S. n° 2004-047 du 9-3-2004 (NOR : MEND0400477N)
- 562 **Liste d'aptitude** (RLR : 631-1)
Accès au corps des IEN - année 2004.
N.S. n° 2004-048 du 11-3-2004 (NOR : MEND0400442N)
- 571 **Validation de stages** (RLR : 800-0)
Organisation à Mayotte de l'examen de qualification professionnelle
en vue de l'admission au CAPES, au CAPET ou au CAPEPS,
et du certificat d'aptitude en vue de la titularisation des PLP
et des CPE.
A. du 12-2-2004. JO du 21-2-2004 (NOR : MENP0400235A)
- 571 **Concours** (RLR : 621-7)
Répartition des postes offerts aux concours interne et externe
de SASU - année 2004.
A. du 11-3-2004 (NOR : MENA0400515A)
- 573 **Concours** (RLR : 627-1b)
Répartition des postes offerts au concours de recrutement
d'assistant(e)s de service social du MEN - année 2004.
A. du 11-3-2004 (NOR : MENA0400514A)
- 574 **Concours** (RLR : 624-4)
Répartition des postes offerts au concours de recrutement d'ouvriers
professionnels des établissements d'enseignement du MEN -
année 2004.
A. du 11-3-2004 (NOR : MENA0400516A)

MOUVEMENT DU PERSONNEL

- 581 **Nomination**
DAFPIC de l'académie de Nantes.
A. du 9-3-2004 (NOR : MEND0400471A)

- 581 **Nominations**
Comité technique paritaire central institué auprès du DPMA.
A. du 2-3-2004 (NOR : MENA0400465A)
- 582 **Nominations**
Agents chargés d'assurer les fonctions d'inspection en matière
d'hygiène et de sécurité dans les établissements publics
d'enseignement supérieur ou à caractère scientifique et technologique
relevant du MEN.
A. du 11-3-2004 (NOR : MENA0400517A)

INFORMATIONS GÉNÉRALES

- 583 **Vacances d'emplois**
Secrétaires généraux d'académie.
Avis du 5-3-2004. JO du 5-3-2004 (NOR : MEND0400358V)
- 584 **Vacance d'emploi**
Secrétaire général de l'université d'Avignon et des pays de Vaucluse.
Avis du 9-3-2004 (NOR : MEND0400483V)
- 586 **Vacance d'emploi**
Secrétaire général de l'université Montpellier I.
Avis du 9-3-2004 (NOR : MEND0400484V)
- 587 **Vacance d'emploi**
SGASU, directeur des ressources humaines de l'université
Montpellier I.
Avis du 9-3-2004 (NOR : MEND0400485V)
- 588 **Vacance d'emploi**
SGASU, adjoint au secrétaire général de l'académie de Nantes.
Avis du 9-3-2004 (NOR : MEND0400486V)
- 589 **Vacance d'emploi**
Directeur du CLOUS de Metz.
Avis du 6-3-2004. JO du 6-3-2004 (NOR : MEND0400406V)
- 590 **Vacance de poste**
Chef de cabinet du vice-recteur des îles Wallis et Futuna.
Avis du 9-3-2004 (NOR : MENA0400447V)
- 590 **Vacance de poste**
Chef du bureau du contrôle juridique et financier au vice-rectorat
de Mayotte.
Avis du 9-3-2004 (NOR : MENA0400480V)
- 591 **Vacance de poste**
Chef de la cellule statistiques au vice-rectorat de Mayotte.
Avis du 9-3-2004 (NOR : MENA0400479V)
- 592 **Vacance de poste**
Poste au ministère de la défense.
Avis du 9-3-2004 (NOR : MENP0400487V)

592

Vacances de postes

Mise à disposition d'enseignants auprès de la Cité des sciences et de l'industrie - rentrée 2004.

Avis du 9-3-2004 (NOR : MENE0400472V)

595

Vacances de postes

Assistants à Moscou et Saint-Petersbourg.

Avis du 9-3-2004 (NOR : MENC0400494V)

Le B.O. sur internet : www.education.gouv.fr/bo

Bulletin d'abonnement

Oui, je m'abonne au Bulletin officiel du ministère de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche pour un an.
BON À RETOURNER À : CNDP / Abonnement, B - 750, 60732 Sainte-Geneviève cedex

PRODUCTION	CODE	QUANTITÉ	MÉTROPOLE DOM-TOM	ÉTRANGER		TOTAL
				AVION	SURFACE	
B.O.	1		77 €	127 €	105,5 €	

Nom, prénom (écrire en majuscules)

Établissement (facultatif)

N° Rue, voie, boîte postale

Localité

Code postal Bureau distributeur

Merci de nous indiquer le n° de RNE de votre établissement

Règlement à la commande :

- par chèque bancaire ou postal à l'ordre de l'agent comptable du CNDP.
- par mandat administratif à l'ordre de l'agent comptable du CNDP - CCP Paris, code établissement 30041. Code guichet 00001. N° de compte 09 137 23H 020, clé 14.

Nom de l'organisme payeur

N° de CCP

Relations abonnés : 03 44 03 32 37
Téléphone : 03 44 03 30 13

Ne pas utiliser ce coupon en cas de réabonnement, un formulaire spécial vous sera adressé



Directeur de la publication : Pierre Maurel - **Directrice de la rédaction :** Nicole Krasnopolski - **Rédacteur en chef :** Jacques Aranas - **Rédactrice en chef adjointe :** Laurence Martin - **Rédacteur en chef adjoint (Textes réglementaires) :** Hervé Célestin - **Secrétaire générale de la rédaction :** Micheline Burgos - **Préparation technique :** Monique Hubert - **Chef-maquetiste :** Bruno Lefebvre - **Maquetistes :** Laurette Adolphe-Pierre, Béatrice Heuline, Éric Murail, Karin Olivier, Pauline Ranck ● **RÉDACTION ET RÉALISATION :** Délégation à la communication, bureau des publications, 110, rue de Grenelle, 75357 Paris 07 SP. Tél. 01 55 55 34 50, fax 01 55 55 29 47 ● **DIFFUSION ET ABONNEMENTS :** CNDP Abonnement, B - 750 - 60732 STE GENEVIÈVE CEDEX. Tél. 03 44 03 32 37, fax 03 44 03 30 13. ● **Le B.O.** est une publication du ministère de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche.

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, RECHERCHE ET TECHNOLOGIE

ÉTUDES MÉDICALES

NOR : MENS0400238A
RLR : 432-4

ARRÊTÉ DU 12-2-2004
JO DU 21-2-2004

MEN - DES A12
SAN

Diplômes d'études spécialisées complémentaires de médecine

*Vu code de l'éducation ; D. n° 88-321 du 7-4-1988 ;
arrêtés du 4-5-1988 mod. ; avis du CNESER du 15-12-
2003*

Article 1 - L'article 2 de l'arrêté du 4 mai 1988 susvisé portant liste des diplômes d'études spécialisées complémentaires de médecine est **complété** comme suit :

Pour les internes nommés à compter du 1er novembre 2004, la gériatrie est **supprimée** de la liste des DESC figurant à l'article 1er du présent arrêté, dite liste des DESC du groupe I.

L'article 3 de l'arrêté du 4 mai 1988 susvisé portant liste des diplômes d'études spécialisées complémentaires de médecine est **complété** comme suit :

Pour les internes nommés à compter du 1er novembre 2004, est institué le diplôme d'études spécialisées complémentaires dit du groupe II.

Article 2 - Il est **ajouté** dans les annexes de l'arrêté du 4 mai 1988 susvisé portant réglementation des diplômes d'études spécialisées complémentaires une annexe XXIV bis : Diplôme d'études spécialisées complémentaires de gériatrie, "durée : six semestres".

Article 3 - Le directeur de l'enseignement supérieur au ministère de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche et le directeur général de la santé au ministère de la santé, de la famille et des personnes handicapées sont

chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait à Paris, le 12 février 2004
Pour le ministre de la jeunesse,
de l'éducation nationale et de la recherche
et par délégation,
Le directeur de l'enseignement supérieur
Jean-Marc MONTEIL
Pour le ministre de la santé, de la famille
et des personnes handicapées
Le directeur général de la santé
William DAB

Annexe XXIV bis

DIPLÔME D'ÉTUDES SPÉCIALISÉES COMPLÉMENTAIRES DE GÉRIATRIE

Durée : six semestres
(Pour les internes inscrits à compter du 1er novembre 2004)

I - Enseignements

(deux cents heures environ pour les internes)

A) Enseignements généraux

Méthodologie : évaluation des pratiques de soins - Recherche clinique et épidémiologique en gériatrie.

Éthique du soin et de la recherche clinique en gériatrie.

Droit et responsabilité médicale en gériatrie.

B) Enseignements spécifiques

Aspects épidémiologiques et démographiques du vieillissement.

Biologie du vieillissement

- Génétique moléculaire et mécanismes moléculaires fondamentaux du vieillissement.
- Vieillesse cellulaire et matriciel.
- Modèles d'études du vieillissement et leurs limites (exemples de modèles expérimentaux, in vivo et in vitro).
- Vieillesse des tissus et organes.

Les grands processus pathologiques survenant chez les personnes âgées et leurs traitements

- Pathologies neurodégénératives (notamment Alzheimer et maladie apparentées).
- Pathologies cardio-vasculaires.
- Pathologies ostéoarticulaires.
- Troubles métaboliques spécifiques.
- Dénutrition.
- Atteintes sensorielles et locomotrices.

Spécificités liées au grand âge

- Les pathologies chroniques et la polypathologie.
- La pathologie en cascade.
- Le concept de fragilité.
- Perte d'autonomie : du concept à l'évaluation et à la prise en charge.
- Psychologie du vieillissement - États de régression - Désafférentation sensorielle.
- La fin de vie - Soins palliatifs.

Spécificités des prises en charge en gériatrie

- Maniement des médicaments - Particularités des effets iatrogènes.
- Rééducation - réadaptation.
- Prise en charge psychogériatrique.
- Évaluations gérontologiques.

Santé publique et vieillissement

- Le patient âgé et son environnement.
- Organisations des structures gérontologiques.
- Filières et réseaux...
- Organisation des soins gériatriques à domicile,

à l'hôpital.

- Protection juridique des personnes âgées.

Prévoyance et prévention en gérontologie

- Longévité, vieillissement réussi (prévoyance et prévention primaires).
- Préventions secondaires et tertiaires des handicaps liés au vieillissement.

II - Formation pratique

La durée de la formation pratique est de six semestres :

A - Trois semestres - dont deux en post-internat - dans des services de gériatrie ;

B - Trois semestres dans des services validant pour le DESC de gériatrie dont si possible un de médecine interne.

Au cas où un candidat n'aurait pas accompli le semestre de gériatrie pendant son internat, le coordonnateur du DESC peut accepter qu'il valide la totalité de ses stages pratiques en cours de post-internat.

Le coordonnateur du DESC peut accepter un candidat titulaire d'un DES autre que ceux mentionnés ci-dessous.

III - Diplôme d'études spécialisées permettant de postuler le DESC de gériatrie

- Cardiologie et maladies vasculaires.
- Endocrinologie et métabolisme.
- Gastro-entérologie et hépatologie.
- Dermatologie et vénéréologie.
- Hématologie.
- Médecine interne.
- Médecine physique et de réadaptation.
- Néphrologie.
- Neurologie.
- Oncologie.
- Pneumologie.
- Psychiatrie.
- Rhumatologie.
- Santé publique et médecine sociale.
- Médecine générale.

**DIPLÔMES
COMPTABLES**

NOR : MENS0400423A
RLR : 431-8f

ARRÊTÉ DU 1-3-2004
JO DU 6-3-2004

MEN
DES A11

Calendrier d'inscription et des épreuves du DPECF, du DECF et du DESCF - session 2004

Vu D. n° 88-80 du 22-1-1988, not. art. 14

Article 1 - Le calendrier d'inscription et des épreuves du diplôme préparatoire aux études comptables et financières (DPECF), du diplôme d'études comptables et financières (DECF) et du diplôme d'études supérieures comptables et financières (DESCF) de la session 2004 s'établit comme suit :

Date nationale d'ouverture des inscriptions (minitel et dossiers préimprimés)	3 mars 2004
Date nationale de fermeture du service télématique d'inscription par minitel et d'arrêt de remise des dossiers d'inscription	14 avril 2004 à 17 heures
Date nationale limite de retour des confirmations d'inscriptions par minitel et des dossiers d'inscription (date de clôture des registres d'inscription)	10 mai 2004 à minuit (cachet de la poste faisant foi)

L'inscription s'effectuera uniquement par minitel pour les candidats résidant en métropole et dans les départements d'outre-mer.

Les candidats accéderont au service télématique du rectorat de leur résidence en composant le 36 14, suivi des coordonnées des serveurs académiques ci-dessous précisés :

Académies	Nom du service
Arcueil-SIEC (Créteil-Paris-Versailles)	SIEC
Aix-Marseille	EDUCAM (mot clé : PRE)
Amiens	TELAMI 0200 H
Besançon	EDUBESANÇON
Bordeaux	RECBX*EXACO (n° de compte 1313 G)
Caen	LESIAC*TLIDCS
Clermont-Ferrand	EDUCLER*EXAMDCS
Corse	EDUCOR*DCF
Dijon	ACADI
Grenoble	SCOLAPLUS*DCSP
Guadeloupe	KARUTEL*IDCS
Guyane	AC GUYANE*IDC1
La Réunion	EDURUN
Lille	LILLEACADE*IDCS
Limoges	RECLIM*LIDCS
Lyon	RECLY*T69DCS
Martinique	SERVAG (mot clé : IDCS)
Montpellier	ACAMONT (service IDCS)
Nancy-Metz	EDULOR
Nantes	ACADE*IDCF
Nice	RACAZ*IDCS
Orléans-Tours	ACORT* DCS
Poitiers	POCHAR*DCS
Reims	ACREIMS
Rennes	AREN 5 (n° de compte 6565 M)
Rouen	EDUROUEN
Strasbourg	EDUSTRA
Toulouse	EDUTOUL (service IDCS)

Le service télématique fonctionnera jusqu'au 14 avril 2004, à 17 heures.

Seuls les candidats résidant dans les territoires d'outre-mer et à l'étranger pourront utiliser les dossiers préimprimés, qu'ils demanderont comme indiqué ci-dessous, ou télécharger les dossiers d'inscription sur internet, site : www.education.gouv.fr, rubrique "formulaires administratifs", sous-rubrique "autres particuliers" :

Pays ou territoires d'outre-mer	Rectorats habilités à délivrer les dossiers et à recevoir les candidatures
Belgique, Royaume-Uni	Rectorat de l'académie de Lille
	20, rue Saint-Jacques
Allemagne	59033 Lille cedex
	Rectorat de l'académie de Strasbourg
Suisse	6, rue de la Toussaint
	67081 Strasbourg cedex
	Rectorat de l'académie de Lyon
Luxembourg	92, rue de Marseille
	69354 Lyon cedex 7
	Rectorat de l'académie de Nancy-Metz
Italie, Burundi, Congo, Gabon	2, rue Philippe de Gueldres
	case officielle n° 13
Maroc	54035 Nancy cedex
	Rectorat de l'académie de Nice
	53, avenue Cap de Croix
	06081 Nice cedex
Nouvelle-Calédonie, Polynésie française, Madagascar, Algérie, Tunisie	Rectorat de l'académie de Bordeaux
Liban	5, rue Joseph Carayon-Latour
	33060 Bordeaux cedex 1
Côte d'Ivoire	Rectorat de l'académie d'Aix-Marseille
Bénin	Place Lucien Paye
	13621 Aix-en-Provence cedex
	Rectorat de l'académie de Montpellier
	31, rue de l'Université
	34064 Montpellier cedex 2
	Rectorat de l'académie de Rennes, DEXAO
	13, boulevard de la Duchesse Anne
	35042 Rennes cedex
Autres pays étrangers	Rectorat de l'académie de Nantes, DIVEC3/2
	4, rue de la Houssinière
	BP 72616
	44326 Nantes cedex 3
	Service interacadémique des examens et concours
	7, rue Ernest Renan
	94114 Arcueil cedex

Les dossiers d'inscription seront délivrés jusqu'au 14 avril 2004, à 17 heures.

Aucune inscription ne sera acceptée hors délais.

Article 2 - Les épreuves du DPECF, du DECF et du DESCF de la session 2004 sont fixées aux dates et heures ci-après :

Diplôme préparatoire aux études comptables et financières

Épreuve n° 3 a	Méthodes quantitatives a) Mathématiques	Mercredi 1er septembre 2004	de 10 heures à 12 heures
Épreuve n° 1	Introduction au droit de l'entreprise	Mercredi 1er septembre 2004	de 14 heures à 17 heures
Épreuve n° 3 b	Méthodes quantitatives b) Informatique	Jeudi 2 septembre 2004	de 10 heures à 12 heures
Épreuve n° 2	Économie	Jeudi 2 septembre 2004	de 14 heures à 17 heures
Épreuve n° 4	Comptabilité	Vendredi 3 septembre 2004	de 13 heures à 17 heures
Épreuve n° 5	Expression et communication a) Épreuve de langue vivante b) Dissertation	Lundi 6 septembre 2004 Lundi 6 septembre 2004	de 10 heures à 12 heures de 14 heures à 17 heures

Diplôme d'études comptables et financières

Épreuve n° 4	Gestion financière	Mardi 7 septembre 2004	de 13 heures à 17 heures
Épreuve n° 6	Comptabilité approfondie et révision	Mercredi 8 septembre 2004	de 13 heures à 17 heures
Épreuve n° 7	Contrôle de gestion	Jeudi 9 septembre 2004	de 13 heures à 17 heures
Épreuve n° 5 a	Mathématiques appliquées et informatique a) Mathématiques appliquées	Vendredi 10 septembre 2004	de 10 heures à 12 heures
Épreuve n° 1 a	Droit des sociétés et droit fiscal a) Droit des sociétés	Vendredi 10 septembre 2004	de 14 heures à 18 heures
Épreuve n° 5 b	Mathématiques appliquées et informatique b) Informatique	Lundi 13 septembre 2004	de 10 heures à 12 heures
Épreuve n° 2	Relations juridiques de crédit, de travail et de contentieux	Lundi 13 septembre 2004	de 14 heures à 18 heures
Épreuve n° 1 b	Droit des sociétés et droit fiscal b) Droit fiscal	Mardi 14 septembre 2004	de 13 heures à 17 heures
Épreuve n° 3	Organisation et gestion de l'entreprise	Mercredi 15 septembre 2004	de 13 heures à 17 heures

Diplôme d'études supérieures comptables et financières

Épreuve n° 1	Synthèse "droit et comptabilité"	Lundi 6 décembre 2004	de 13 heures à 18 heures
Épreuve n° 2	Synthèse "économie et comptabilité"	Mardi 7 décembre 2004	de 13 heures à 18 heures

Épreuve n° 3 : grand oral et épreuve n° 4 : Soutenance d'un compte rendu du stage d'initiation :
- Pour les candidats déjà titulaires du DECF ou d'un diplôme équivalent, ou qui préparent un titre ou diplôme admis en dispense, les épreuves se dérouleront à partir du jeudi 4 novembre 2004.
Date limite de dépôt des rapports de stage : le mercredi 1er septembre 2004.
- Pour les candidats qui auront obtenu le DECF à la session 2004, les épreuves orales se dérouleront à partir du lundi 3 janvier 2005.
Date limite de dépôt des rapports de stage : le vendredi 3 décembre 2004.

Article 3 - Les dates limites de dépôt des titres ou diplômes validant les demandes de dispenses d'épreuves sont fixées :

- au mercredi 28 juillet 2004 pour le DPECF et le DECF ;
- au lundi 25 octobre 2004 pour le DESCF.

Aucun justificatif ne sera accepté hors délais.

Les candidats sont invités à demander aux services rectoraux de l'académie de résidence la notice détaillée relative à l'organisation des examens comptables supérieurs DPECF-DECF-DESCF.

Article 4 - Le directeur de l'enseignement supérieur est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait à Paris, le 1er mars 2004

Pour le ministre de la jeunesse,
de l'éducation nationale et de la recherche
et par délégation,

Par empêchement du directeur de l'enseignement supérieur,
Le chef de service, adjoint au directeur
Jean-Pierre KOROLITSKI

P ERSONNELS

MOUVEMENT

NOR : MEND0400477N
RLR : 631-1

NOTE DE SERVICE N°2004-047
DU 9-3-2004

MEN
DE A2

Inspecteurs d'académie, directeurs des services départementaux de l'éducation nationale et inspecteurs d'académie adjoints - année 2004-2005

Texte adressé aux rectrices et recteurs d'académie ; aux chefs de service ; aux inspectrices et inspecteurs d'académie, directrices et directeurs des services départementaux de l'éducation nationale et inspectrices et inspecteurs d'académie adjoints ; aux inspectrices et inspecteurs d'académie, inspectrices et inspecteurs pédagogiques régionaux

■ La présente note de service précise les modalités de participation au mouvement des inspecteurs d'académie-directeurs des services départementaux de l'éducation nationale et des inspecteurs d'académie adjoints.

I - Conditions de candidature

Peuvent être nommés dans l'emploi d'IA-DSDEN, les inspecteurs d'académie-inspecteurs pédagogiques régionaux (IA-IPR) titulaires et, dans la limite de cinq pour cent des emplois, les administrateurs civils justifiant de huit années de service en cette qualité.

Peuvent également être nommés sur ces emplois, les fonctionnaires, appartenant à un autre corps ou à un cadre d'emplois classé dans la catégorie A ou assimilée dont l'indice brut terminal est supérieur à l'indice brut 1015, qui justifient de huit années de services effectifs accomplis dans un ou plusieurs de ces corps ou cadres d'emplois ou accomplis en position de détachement dans un emploi fonctionnel. Les

fonctionnaires autres que les membres des corps recrutés par la voie de l'ENA ou de l'École polytechnique doivent justifier, durant les huit années exigées, de l'exercice de quatre années de fonctions leur ayant permis d'acquérir l'expérience administrative nécessaire à l'occupation des emplois de chef de service déconcentré. Une commission examine notamment le respect de cette dernière condition.

Compte tenu de la spécificité des missions et des responsabilités exercées par les inspecteurs d'académie-directeurs des services départementaux de l'éducation nationale et les inspecteurs d'académie adjoints, les opérations de mutation privilégient l'adéquation du profil des candidats aux emplois à pourvoir ; elles doivent permettre également de valoriser les compétences individuelles et de satisfaire le désir de mobilité géographique et fonctionnelle des candidats.

Dans un souci de continuité du service public, le mouvement ne devrait concerner, sauf exception, que les IA-DSDEN nommés depuis au moins trois ans dans leur poste actuel.

II - Les avis sur les candidatures

L'ensemble des candidatures fera l'objet d'un avis du recteur, complété par celui de l'inspection générale de l'éducation nationale (inspecteurs d'académie adjoints et inspecteurs d'académie-inspecteurs pédagogiques régionaux).

- **avis du recteur** : pour chaque candidat au mouvement exerçant dans son académie, le recteur formulera un avis circonstancié sur sa capacité à occuper les différents emplois demandés et, le cas échéant, mettra en évidence le type de

département qui peut lui être confié. Cet avis s'appuiera sur :

- le rapport d'activités (cf. annexe 1) rempli par les candidats au mouvement ;

- la "fiche profil" du candidat (cf. annexe 2) qui permet de dresser un bilan des capacités dont chaque candidat fait preuve dans l'exercice de ses fonctions. Cette fiche est rédigée par le recteur, après un entretien avec chaque candidat au mouvement qui permettra de faire le point sur son projet de carrière ;

- l'avis de l'inspection générale de l'éducation nationale. Cet avis concernera la capacité des candidats à accéder à des fonctions d'IA-DSDEN ou d'IA adjoint, et sera porté à la connaissance des intéressés.

En ce qui concerne les candidatures des agents appartenant à d'autres corps ou cadres d'emploi, en détachement, il appartiendra à leur supérieur hiérarchique, à l'exemple des recteurs d'académie, d'accompagner leurs demandes d'un avis circonstancié.

III - La procédure

La participation au mouvement des inspecteurs d'académie-directeurs des services départementaux de l'éducation nationale et des inspecteurs d'académie adjoints est organisée de la façon suivante :

a) Postes souhaités

À l'aide de l'annexe 3, les candidats dresseront la liste des postes souhaités (dix au maximum). Ces souhaits pourront concerner soit un département, soit une académie, soit une zone géographique. Une liste récapitulative des emplois susceptibles d'être vacants est jointe (annexe 4). Cette liste peut également être consultée sur le site internet <http://www.education.gouv.fr> à compter du 15 mars 2004.

Pour que les candidats au mouvement puissent disposer des informations nécessaires pour éclairer leur choix, deux dispositions sont prévues :

1) La mise à disposition par la direction de l'encadrement de fiches "profil de poste" qui présentent le contexte des départements et leurs principaux indicateurs statistiques.

Le bureau DE A2 "des emplois fonctionnels et des carrières" tiendra ces fiches à la disposition

des candidats au mouvement. Ils se trouveront ainsi en mesure d'apprécier les exigences particulières de chaque poste avant de formuler leurs vœux.

2) L'organisation d'une réunion d'information pour les candidats à un emploi d'IA-DSDEN ou d'IA adjoint. Cette réunion aura lieu le 26 mars 2004 de 14 h à 17 h 30 à Paris. Les candidats qui souhaitent y participer se signaleront auprès du bureau DE A2 par courrier électronique le plus rapidement possible à de-a2@education.gouv.fr avant le 19 mars 2004.

Par ailleurs, les candidats rédigeront une lettre de candidature devant permettre de prendre connaissance et d'apprécier l'adéquation entre leurs aptitudes, leurs motivations et le profil des postes sur lesquels ils se portent candidats.

b) Transmission des candidatures

Les dossiers de candidature (annexe 1 + CV avec photographie, annexes 2 et 3), devront être retournés par les services du rectorat, accompagnés de l'avis du recteur d'académie ou du supérieur hiérarchique, pour le 1er avril 2004 au plus tard à l'adresse suivante : direction de l'encadrement, sous-direction de la gestion prévisionnelle et des missions de l'encadrement, bureau des emplois fonctionnels et des carrières, DE A2, 142, rue du Bac, 75007 Paris.

Parallèlement à la transmission du dossier de candidature au bureau DE A2, les candidats au mouvement feront connaître leurs choix aux recteurs d'académie concernés par les vœux qu'ils auront émis. Par ailleurs, les inspecteurs d'académie-directeurs départementaux de l'éducation nationale informeront les préfets de leur département de leur intention de participer au mouvement et des postes qu'ils sollicitent. Les candidats qui le souhaitent pourront être reçus en entretien à la direction de l'encadrement en avril et mai 2004 pour exposer leurs motivations.

La décision de nomination prendra effet à compter du 1er octobre 2004.

Pour le ministre de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche et par délégation,

La directrice de l'encadrement
Marie-France MORAUX

Annexe 1

MOUVEMENT DES IA-DSDEN ET DES IA ADJOINTS - ANNÉE 2004

Nom :

Prénom :

Département :

Emploi occupé :

RAPPORT D'ACTIVITÉS (2 PAGES DACTYLOGRAPHIÉES MAXIMUM) + CV avec photographie

I - MISSIONS ET OBJECTIFS CONFIEÉS PAR L'INSTITUTION AU COURS DES DERNIÈRES ANNÉES

II - PRINCIPALES ACTIONS ENGAGÉES PERSONNELLEMENT SUR LE TERRAIN

III - BILAN DES DIFFÉRENTES ACTIONS. RÉSULTATS OBTENUS ET MOYENS MIS EN ŒUVRE :

Signature de l'inspecteur d'académie

Date :

Annexe 2

MOUVEMENT DES IA-DSDEN ET DES IA ADJOINTS - ANNÉE 2004

FICHE PROFIL DE M.....
(porter les appréciations dans les encadrés)

À REMPLIR PAR LE RECTEUR

I - COMPÉTENCES

- savoir apprécier les enjeux du système éducatif dans le département et créer les conditions de mise en œuvre de la stratégie académique

- capacités managériales (donner du sens au travail de ses collaborateurs, planifier, travailler en équipe, écouter, décider, communiquer, rendre compte)

- capacité à définir des orientations pédagogiques et éducatives et à mettre en œuvre une action administrative adaptée

II - APPRÉCIATION DE L'ACTION EXERCÉE DANS LES DIFFÉRENTS DOMAINES D'ACTIVITÉS POUR LES CANDIDATS EXERÇANT DÉJÀ DES FONCTIONS D'IA-DSDEN OU D'IAA

- missions académiques

- pilotage d'une politique pédagogique et éducative

- gestion des ressources humaines et des moyens

- conduite du dialogue social

- représentation de l'éducation nationale et partenariat avec les autres ministères, les collectivités locales, ...

Date :

APPRECIATION GLOBALE

Cette appréciation, fondée sur le rapport d'activités, le profil du candidat et l'entretien, doit permettre de situer le candidat dans sa manière de servir et ses résultats professionnels de façon à mettre en évidence la qualité du service public rendu, ses points forts et les domaines dans lesquels son action peut être améliorée. Elle doit également mettre l'accent sur le type de département qui peut être confié à l'intéressé dans le cadre du mouvement.

Vu et pris connaissance, à

le

Le recteur d'académie
signature

Signature (indiquer le nom) :

Observations éventuelles

Annexe 3

POSTES SOUHAITÉS

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Emploi occupé :

Depuis le :

Vœux par ordre de préférence

1.

2.

3.

4.

5.

6.

7.

8.

9.

10.

Autres vœux éventuellement

.....

Commentaires :

Date :

A n n e x e 4

MOUVEMENT DES INSPECTEURS D'ACADÉMIE, DIRECTEURS DES SERVICES DÉPARTEMENTAUX DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DES INSPECTEURS D'ACADÉMIE ADJOINTS - ANNÉE SCOLAIRE 2004-2005

Emplois susceptibles d'être vacants d'inspecteurs d'académie, directeurs des services départementaux de l'éducation nationale

Postes de 3ème catégorie :

- Ariège (académie de Toulouse)

Postes de 2ème catégorie :

- Finistère (académie de Rennes)

- Ain (académie de Lyon)

- Indre-et-Loire (académie d'Orléans-Tours)

- Seine-Maritime (académie de Rouen)

LISTE D'APTITUDE

NOR : MEND0400442N
RLR : 631-1

NOTE DE SERVICE N°2004-048
DU 11-3-2004

MEN
DE B2

A c c è s au corps des IEN - année 2004

■ Le statut particulier des inspecteurs de l'éducation nationale (décret n° 90-675 du 18 juillet 1990 modifié) prévoit, outre l'accès à ce corps par voie de concours, un recrutement par inscription sur liste d'aptitude, dans la limite du quart des nominations de stagiaires intervenues l'année précédente.

De ces dispositions, il ressort que les possibilités de recrutement par liste d'aptitude au titre de l'année 2004 sont fixées à 33.

Je souhaite préciser les conditions dans lesquelles doivent être présentées et examinées les candidatures à l'inscription sur cette liste d'aptitude, au titre de l'année 2004.

I - Conditions requises pour l'inscription

Les conditions d'inscription sur la liste d'aptitude 2004 sont appréciées au 1er janvier 2004. Conformément aux dispositions des articles 5, 6 et 7 du décret précité, peuvent figurer sur cette liste, les fonctionnaires :

- âgés de quarante ans au moins ;
- appartenant à un corps d'enseignement du premier ou du second degré, d'éducation ou d'orientation ou de personnels de direction d'établissements d'enseignement ou de formation relevant du ministre chargé de l'éducation nationale ;
- et justifiant de dix années de services effectifs en cette qualité.

Conformément à la circulaire fonction publique n° 1763 du 4 février 1991, doivent être considérés comme services effectifs dans le corps les services effectués par un fonctionnaire stagiaire qui, nommé dans un emploi permanent exerce effectivement les fonctions afférentes audit emploi et a vocation à être titularisé dans le grade correspondant.

En outre, les services effectués par un fonctionnaire en scolarité dans une école administrative sont assimilés à des services effectifs dans le corps lorsque le statut particulier de ce corps contient une disposition expresse en ce sens.

II - Dépôt des candidatures

II.1 Retrait des dossiers

Les personnels qui remplissent les conditions requises mentionnées ci-dessus et qui souhaitent demander leur inscription sur la liste d'aptitude pour l'accès au corps des inspecteurs de l'éducation nationale, doivent retirer auprès de vos services un dossier **en double exemplaire**, établi conformément à la maquette qui vous sera transmise par courrier électronique en vous demandant de **ne pas en modifier la structure**.

II.2 Choix des spécialités

Les quatre spécialités de recrutement dans le corps des inspecteurs de l'éducation nationale sont les suivantes :

1. Enseignement du premier degré ;
2. Information et orientation ;
3. Enseignement technique, options :
 - économie et gestion ;
 - sciences et techniques industrielles ;
 - sciences biologiques et sciences sociales appliquées.
4. Enseignement général, options :
 - lettres-langues vivantes ;
 - lettres-histoire, géographie ;
 - mathématiques, sciences physiques.

Les candidats des spécialités enseignement technique et enseignement général doivent en outre préciser l'option choisie.

Un même candidat peut se présenter au titre de plusieurs spécialités ou options. Dans ce cas, il doit **obligatoirement** remplir un dossier au titre de chaque spécialité ou option choisie.

La répartition des postes offerts entre les différentes spécialités se fera au moment de la constitution de la liste d'aptitude, en fonction des nécessités de service.

II.3 Vœux géographiques

Il est attendu des candidats à un recrutement dans le corps des inspecteurs de l'éducation nationale une capacité de mobilité tant professionnelle que géographique.

Cette rubrique doit donc être obligatoirement remplie. Il convient en effet de souligner que l'affectation proposée à chaque candidat retenu, sur l'un des postes considéré comme prioritaire par l'administration, prend en compte les vœux formulés par l'agent. Dès lors, **tout refus de poste implique une radiation de la liste d'aptitude**.

Le maintien sur un poste d'IEN occupé en qualité de chargé de fonction est par principe exclue. Il convient de rappeler aux candidats que le temps minimal d'occupation d'un poste est en principe de trois ans.

III - Examen des candidatures

III.1 Recevabilité des dossiers

Vous veillerez particulièrement à vérifier la recevabilité des candidatures et à **certifier**, notamment, le décompte des services effectifs.

III.2 Formulation des avis et classement des candidatures

Chaque candidature recevable doit faire l'objet d'un **avis du recteur** en ce qui concerne les personnels en fonction dans les établissements relevant du ministre chargé de l'éducation, ou du chef de service en ce qui concerne les personnels affectés dans les établissements d'enseignement supérieur et les personnels détachés.

Je vous demande d'accorder une attention toute particulière à l'avis que vous devez formuler sur le candidat. Vous ferez notamment apparaître dans votre avis :

- la valeur professionnelle et la manière de servir du candidat ;
- la richesse du parcours professionnel ;
- ses qualités relationnelles et d'animation pédagogique ;
- la pertinence de ses motivations.

Cet avis sera ensuite résumé selon l'un des items suivants :

- très favorable ;
- favorable ;
- défavorable.

Les dossiers seront classés par **ordre préférentiel** et, a minima, pour l'ensemble des candidatures ayant recueilli un avis **très favorable**.

III.3 Établissement de la liste des candidats

Afin de faciliter la remontée des informations, un tableau sous format Excel, accompagné de sa note explicative, vous sera envoyé par courrier électronique.

À partir des éléments du dossier et de vos appréciations, je vous demande de bien vouloir remplir ce tableau en conservant **impérativement** son format Excel et en classant par **ordre préférentiel** les candidats à l'inscription. Les

candidats non classés devront figurer dans ce même tableau par ordre alphabétique à la suite des candidats classés (cf. tableau joint).

Il sera ensuite soumis, pour avis, à la commission administrative paritaire académique (CAPA) compétente pour les inspecteurs de l'éducation nationale avant transmission à l'administration centrale.

III.4 Transmission des candidatures

Après la consultation de la CAPA, vous voudrez bien me transmettre, dans les plus brefs délais, par courrier électronique (laure.arnal@education.gouv.fr) et **uniquement en format Excel**, le tableau portant classement par ordre préférentiel des candidats à l'inscription, ayant été validé par cette instance.

Les dossiers de candidature seront retournés, vérifiés et visés, **en double exemplaire**, accompagnés de l'original du tableau visé par vos soins, à la direction de l'encadrement, sous-direction des personnels d'encadrement, bureau des inspecteurs d'académie-inspecteurs pédagogiques régionaux et des inspecteurs de l'éducation nationale (DE B2), 142, rue du Bac, 75007 Paris, **pour le vendredi 26 mars 2004, au plus tard.**

L'ensemble des dossiers de candidature sera soumis par mes soins à l'avis de l'inspection générale de l'éducation nationale. Aucun dossier ne doit donc être transmis directement à l'inspection générale de l'éducation nationale.

La commission administrative paritaire nationale compétente à l'égard des IEN se réunira dans le courant du mois de juin 2004.

IV - Affectations et modalités de classement des candidats retenus

Les personnels recrutés par voie de liste d'aptitude sont immédiatement titularisés. En ce qui concerne les personnels en position de détachement, leur titularisation ne pourra intervenir qu'après **cessation** de leur détachement, à cette même date.

Les candidats titularisés dans le corps des IEN recevront, après leur nomination, une formation dont les modalités sont fixées par l'arrêté du 3 décembre 1990. Ils suivent certains modules de la formation dispensée aux IEN recrutés par concours, après un bilan personnalisé de leurs acquis antérieurs par le responsable de la formation des personnels.

Les modalités de classement dans le corps des inspecteurs de l'éducation nationale applicables aux personnels recrutés par liste d'aptitude s'effectuent selon les dispositions prévues par les articles 11 et 12 du décret n° 90-675 du 18 juillet 1990 modifié.

Pour le ministre de la jeunesse,
de l'éducation nationale et de la recherche
et par délégation,
La directrice de l'encadrement
Marie-France MORAUX

DIPLÔMES ou TITRES OBTENUS

Intitulé exact (en toutes lettres)	Autorité qui l'a délivré	Date d'obtention

ÉTAT DES SERVICES

Nature des fonctions (1)	Dates		Durée des services			Lieux où les fonctions ont été exercées	Observations
	d'entrée en fonctions	de cessation des fonctions	Ans	Mois	Jours		
							Date de titularisation (jour, mois, année)
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
	Total au 1er janvier 2004 (2)		Vu et vérifié : Le recteur, l'inspecteur d'académie (3),	

(1) Préciser l'état des services par ordre chronologique en partant du début de l'activité professionnelle.

(2) Les services effectués doivent être totalisés.

(3) Ou le chef de service pour les personnels affectés dans des établissements d'enseignement supérieur et les personnels détachés.

N.B. - Les périodes d'interruption de services, disponibilité, congé sans traitement, doivent être indiquées en rouge.

VŒUX GÉOGRAPHIQUES : indiquez les académies ou inspections académiques où vous souhaitez être affecté(e)

Vœu n° 1 :

Vœu n° 2 :

Vœu n° 3 :

Vœu n° 4 :

Vœu n° 5 :

Vœu n° 6 :

Exprimez vos motivations, tirées tant des expériences vécues au cours de votre carrière que de vos analyses actuelles. Précisez votre conception de la fonction envisagée.

DÉCLARATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné (e)
atteste sur l'honneur remplir les conditions requises pour l'inscription sur la liste d'aptitude
d'accès aux fonctions d'inspecteur de l'éducation nationale au titre de l'année 2004, et certifie
l'exactitude des informations portées sur le présent dossier. Je note que si tel n'était pas le cas,
ma candidature serait nulle et non avenue.

Fait à....., le.....

Signature :

**LISTE D'APTITUDE POUR L'ACCÈS AU CORPS DES INSPECTEURS
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ANNÉE 2004**

(Pièce à joindre obligatoirement à la demande d'inscription)

Académie : Spécialité :

Nom usuel : Nom de naissance

Prénoms : Né(e) le : |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|

APPRÉCIATION DÉTAILLÉE ET AVIS MOTIVÉ DU RECTEUR (1) :

Signature :

Très favorable

Favorable

Défavorable

(1) Ou du chef de service pour les personnels affectés dans des établissements d'enseignement supérieur et les personnels détachés.

NOTE EXPLICATIVE

Il est **impératif** de respecter les indications ci-dessous pour l'établissement du tableau, au format EXCEL, portant classement par ordre préférentiel des candidats à l'inscription.

- Académie d'origine ou administration d'accueil : pour les candidats qui ne relèvent pas d'un rectorat, cette colonne doit uniquement comporter le nom de l'établissement ou de l'administration d'accueil (ex. : ONISEP, CNDP, CIEP, CNED, INRP, AEFÉ, MAE, ADMINISTRATION CENTRALE...)
- Civilité : inscrire : **MLLE** pour mademoiselle, **MME** pour madame, **M** pour monsieur.
- Nom : en majuscules.
- Prénom : en minuscules.
- Date de naissance : sous la forme JJ/MM/AA
- Corps d'origine : utiliser obligatoirement et strictement les abréviations ci-dessous :

	LIBELLÉ en toutes lettres	Abréviations
Enseignants titulaires ministère éducation nationale	PROFESSEUR D'EPS CONSEILLER D'ÉDUCATION D'EPS PROFESSEUR AGRÉGÉ PROFESSEUR CERTIFIÉ PEGC CHARGÉ D'ENSEIGNEMENT ADJOINT D'ENSEIGNEMENT PLP2 INSTITUTEUR PROFESSEUR DES ÉCOLES	PROF D'EPS C.E D'EPS AGRÉGÉ CERTIFIÉ PEGC CHARGÉ ENSGT ADJ ENSGT PLP2 INSTIT P.E
Autres personnels titulaires ministère éducation nationale	PERSONNEL DE DIRECTION DIRECTEUR ADJOINT SES DIRECTEUR D'ÉREA DIRECTEUR D'ERPD CONSEILLER D'ORIENTATION- PSYCHOLOGUE DIRECTEUR DE CIO CONSEILLER PRINCIPAL D'ÉDUCATION CONSEILLER D'ÉDUCATION	PER DIR DIR ADJ SES DIR ÉREA DIR ERPD COP DIR CIO CPE C.E

Remarque : Si les personnels sont stagiaires, ajouter au corps d'origine : **stag**

- Date de titularisation dans le corps : sous la forme JJ/MM/AA
- Diplôme ou titre : indiquez le diplôme ou le titre le plus élevé

AGRÉGATION	CAP	DEA	DUT
BAC	CAPES	DESS	DOCTORAT
BEP	CAPET	DECF	LICENCE
BEPC	CAPT	DESCF	MAÎTRISE
BREVET DES COLLÈGES	CAPT PLP2	DEUG	SANS DIPLÔME
		BTS	

- Spécialités : répéter le nom et l'ensemble des informations relatives aux candidats qui ont choisi plusieurs spécialités. Utiliser les abréviations ci-dessous :

LIBELLÉ	Abréviations	LIBELLÉ	Abréviations
Enseignement du 1er degré Enseignement technique, options : . économie et gestion . sciences et techniques industrielles . sciences biologiques et sciences sociales appliquées	1er D ET-EG ET-STI ET-SBSSA	Information et orientation Enseignement général, options : . lettres-langues vivantes . lettres-histoire, géographie . mathématiques, sciences physiques	IO EG-LLV EG-LHG EG-MSP

- Vœux géographiques : inscrire tous les vœux du candidat en majuscules **dans la même cellule** en allant à la ligne après chaque vœu avec l'opération **Alt Entrée**.

- Avis : utiliser les abréviations ci-dessous :

LIBELLÉ	Abréviations
Très favorable	TF
Favorable	F
Défavorable	D

- Classement :

Pour les candidats classés : faire un classement par **ordre préférentiel** (1, 2, 3, ...).

Pour les candidats non classés : faire un classement par **ordre alphabétique** et inscrire **NC**.

VALIDATION
DE STAGESNOR : MENP0400235A
RLR : 800-0ARRÊTÉ DU 12-2-2004
JO DU 21-2-2004MEN
DPE A3

Organisation à Mayotte de l'examen de qualification professionnelle en vue de l'admission au CAPES, au CAPET ou au CAPEPS, et du certificat d'aptitude en vue de la titularisation des PLP et des CPE

Vu D. n° 99-941 du 12-12-1999, not. art. 2 ; A. du 18-7-1991 mod. ; A. du 3-12-1992 mod. par A. du 12-5-1999 et A. du 28-1-2002 ; A. du 12-5-1999 mod. par A. du 28-1-2002 ; A. du 17-12-2001

Article 1 - À la fin de l'article 3 de l'arrêté du

17 décembre 2001 susvisé, les mots : "organisés au titre de la session 2003" sont **remplacés** par les mots : "organisés à compter de la session 2004".

Article 2 - Le directeur des personnels enseignants et le recteur de l'académie de la Réunion sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait à Paris, le 12 février 2004
Pour le ministre de la jeunesse,
de l'éducation nationale et de la recherche
et par délégation,
Le directeur des personnels enseignants
Pierre-Yves DUWOYE

CONCOURS

NOR : MENA0400515A
RLR : 621-7

ARRÊTÉ DU 11-3-2004

MEN
DPMA B7

Répartition des postes offerts aux concours externe et interne de SASU - année 2004

Vu L. n° 83-634 du 13-7-1983 mod., ens. L. n° 84-16 du 11-1-1984 mod. ; D. n° 85-899 du 25-8-1985 mod. ; D. n° 94-1017 du 18-11-1994 ; A. du 7-11-1985 mod. ; A. interm. du 28-7-1995 ; A. du 20-1-2004 ; A. du 21-1-2004

Article 1 - Les postes de secrétaires d'administration scolaire et universitaire, offerts aux concours de recrutement ouverts au titre de l'année 2004, sont répartis entre les académies et les directions régionales de l'agriculture et de la forêt conformément aux tableaux annexés au présent arrêté.

Article 2 - Le directeur des personnels, de la modernisation et de l'administration est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 11 mars 2004
Pour le ministre de la jeunesse,
de l'éducation nationale et de la recherche
et par délégation,
Pour le directeur des personnels,
de la modernisation et de l'administration,
Le chargé de la sous-direction des personnels ingénieurs, administratifs, techniques, ouvriers, sociaux, de santé, des bibliothèques et des musées
Didier RAMOND

Annexe 1

TABLEAU RÉCAPITULATIF DES POSTES DE SASU OFFERTS AUX CONCOURS EXTERNE ET INTERNE DU MINISTÈRE DE LA JEUNESSE, DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA RECHERCHE

ACADÉMIES	CONCOURS		ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE GUERRE (*)	TRAVAILLEURS HANDICAPÉS (*)
	EXTERNE	INTERNE		
Aix-Marseille	13	30	6	2
Amiens	9	13	3	1
Besançon	9	12	3	2
Bordeaux	24	19	6	3
Caen	0	3	1	0
Clermont-Ferrand	7	12	3	2
Créteil	18	25	6	4
Dijon	7	14	3	1
Grenoble	14	23	6	3
Guadeloupe	0	3	0	0
Lille	15	27	6	3
Lyon	19	29	7	4
Montpellier	10	14	4	2
Nancy-Metz	17	26	6	3
Nantes	9	13	3	2
Nice	6	14	3	2
Orléans-Tours	2	4	1	0
Paris	29	36	9	5
Poitiers	7	11	3	1
Reims	3	3	1	1
Rennes	8	10	3	1
Réunion	2	2	0	0
Rouen	10	18	4	2
Toulouse	13	22	5	3
Versailles	25	34	8	5
Nouvelle-Calédonie	3	6	0	0
Polynésie française	3	0	0	0
Mayotte	2	2	0	0
Saint-Pierre	0	2	0	0
TOTAL	284	427	100	52

(*) Pour information

A n n e x e 2

TABLEAU RÉCAPITULATIF DES POSTES OFFERTS PAR LE MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'ALIMENTATION, DE LA PÊCHE ET DES AFFAIRES RURALES AUX CONCOURS EXTERNES COMMUNS DE SASU

DIRECTIONS RÉGIONALES DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORÊT	POSTES OFFERTS
Provence-Alpes- Côte d'Azur	1
Aquitaine	1
Rhône-Alpes	1
Languedoc-Roussillon	1
Pays de la Loire	2
Centre	1
Limousin	2
Poitou-Charentes	1
Bretagne	1
Haute-Normandie	1
Basse-Normandie	1
Midi-Pyrénées	2
Ile-de-France	1
TOTAL	16

CONCOURS

NOR : MENA0400514A
RLR : 627-1b

ARRÊTÉ DU 11-3-2004

MEN
DPMA B7

Répartition des postes offerts au concours de recrutement d'assistant(e)s de service social du MEN - année 2004

Vu L. n° 83-634 du 13-7-2004 ens. L. n° 84-16 du 11-1-1984 mod. ; L. n° 51-598 du 24-5-1951, not. art. 29 ; D. n° 85-899 du 21-8-1985 mod. ; D. n° 91-783 du 1-8-1991 ; D. n° 95-102 du 27-1-1995 ; A. du 7-11-1985 mod. ; A. du 17-2-1994 mod. par A. du 27-10-1995 ; A. du 15-12-2003

Article 1 - Les postes d'assistantes et d'assistants de service social offerts aux concours de recrutement ouverts au titre de l'année 2004, sont répartis entre les académies conformément

au tableau annexé au présent arrêté.

Article 2 - Le directeur des personnels, de la modernisation et de l'administration est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au B.O.

Fait à Paris, le 11 mars 2004

Pour le ministre de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche, et par délégation,

Pour le directeur des personnels, de la modernisation et de l'administration, Le chargé de la sous-direction des personnels ingénieurs, administratifs, techniques, ouvriers, sociaux, de santé, des bibliothèques et des musées

Didier RAMOND

A

nnexe

ACADÉMIES	EXTERNE	INTERNE	TRAVAILLEURS HANDICAPÉS (*)
Amiens	0	3	0
Créteil	25	13	2
Dijon	3	2	1
Grenoble	2	2	0
Guyane	1	0	0
Lille	10	4	1
Lyon	2	2	0
Montpellier	2	3	1
Nancy-Metz	2	0	0
Nantes	3	1	0
Nice	2	1	0
Orléans-Tours	3	1	0
Paris	20	8	2
Reims	3	1	0
Réunion	2	1	0
Rouen	4	2	1
Strasbourg	3	2	0
Versailles	24	10	3
Polynésie française	2	0	0
TOTAL	113	56	11 (**)

(*) Pour information.

(**) Un poste offert au recrutement de travailleurs handicapés dans l'académie de Rennes.

CONCOURS

NOR : MENA0400516A
RLR : 624-4

ARRÊTÉ DU 11-3-2004

MEN
DPMA B7

Répartition des postes offerts au concours de recrutement d'ouvriers professionnels des établissements d'enseignement du MEN - année 2004

Vu L. n° 83-634 du 13-7-1983 mod., ens. L. n° 84-16 du 11-1-1984 mod. ; D. n° 85-899 du 21-8-1985 mod. ; D. n° 91-462 du 14-5-1991 mod. ; A. du 7-11-1985 mod. ; A. du 24-9-1991 compl. par A. du 22-6-1992 et A. du 7-6-

2001 ; arrêtés du 3-12-1991, du 24-1-1992, du 12-3-1992 et du 13-7-2001 ; A. du 21-1-2004 mod. par A. du 12-2-2004

Article 1 - Les postes d'ouvriers professionnels, offerts aux concours de recrutement ouverts au titre de l'année 2004, sont répartis entre les académies conformément aux tableaux annexés au présent arrêté.

Article 2 - Le directeur des personnels, de la

modernisation et de l'administration est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 11 mars 2004
Pour le ministre de la jeunesse,
de l'éducation nationale et de la recherche
et par délégation,

Pour le directeur des personnels,
de la modernisation et de l'administration,
Le chargé de la sous-direction des personnels
ingénieurs, administratifs, techniques, ouvriers,
sociaux, de santé, des bibliothèques
et des musées
Didier RAMOND

Annexe I

SPÉCIALITÉ CUISINE

ACADÉMIES	CONCOURS	
	EXTERNE	INTERNE
Aix-Marseille	13	8
Amiens	4	0
Besançon	10	6
Bordeaux	8	5
Caen	3	0
Clermont-Ferrand	9	3
Créteil	66	29
Dijon	8	3
Grenoble	11	4
Lille	12	5
Lyon	6	6
Montpellier	4	0
Nancy-Metz	13	5
Nantes	11	8
Nice	8	4
Orléans-Tours	5	5
Paris	19	10
Poitiers	4	3
Reims	7	5
Rennes	11	5
Réunion	6	2
Rouen	8	3
Strasbourg	15	6
Toulouse	17	7
Versailles	45	29
Nouvelle-Calédonie	2	2
Polynésie française	2	2
TOTAL	327	165

A

nnexe II

SPÉCIALITÉ INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES

ACADÉMIES	CONCOURS	
	EXTERNE	INTERNE
Aix-Marseille	6	5
Amiens	3	0
Clermont-Ferrand	2	2
Corse	0	1
Créteil	20	11
Dijon	2	2
Grenoble	2	3
Lille	9	3
Lyon	3	3
Nancy-Metz	4	2
Nantes	7	3
Nice	10	6
Orléans-Tours	4	3
Paris	8	5
Reims	3	3
Rennes	10	6
Réunion	3	0
Strasbourg	12	5
Toulouse	0	2
Nouvelle-Calédonie	0	3
Polynésie française	1	0
TOTAL	109	66

A

nnexe III

SPÉCIALITÉ AGENCEMENT INTÉRIEUR

ACADÉMIES	CONCOURS	
	EXTERNE	INTERNE
Amiens	3	0
Créteil	10	5
Dijon	2	2
Grenoble	2	2
Lille	6	2
Lyon	5	4
Nancy-Metz	3	0
Nantes	5	4
Orléans-Tours	3	0
Paris	8	4
Poitiers	3	0
Reims	4	3
Rennes	2	3
Rouen	0	2
Toulouse	0	2
Versailles	25	24
Polynésie française	1	0
TOTAL	82	57

Annexe IV

SPÉCIALITÉ REVÊTEMENTS ET FINITIONS

ACADÉMIES	CONCOURS	
	EXTERNE	INTERNE
Aix-Marseille	5	5
Amiens	2	2
Besançon	9	5
Clermont-Ferrand	3	3
Créteil	10	5
Dijon	4	2
Grenoble	3	0
Lille	6	3
Lyon	5	5
Montpellier	0	3
Nancy-Metz	4	3
Nice	4	0
Orléans-Tours	3	0
Paris	12	8
Poitiers	0	3
Reims	3	0
Réunion	4	3
Rouen	0	2
Strasbourg	9	4
Toulouse	2	2
TOTAL	88	58

A

nnexe V

SPÉCIALITÉ INSTALLATIONS SANITAIRES ET THERMIQUES

ACADÉMIES	CONCOURS	
	EXTERNE	INTERNE
Amiens	0	2
Besançon	8	0
Créteil	17	6
Dijon	2	0
Grenoble	3	2
Guyane	2	0
Lille	6	3
Nancy-Metz	2	2
Nantes	6	4
Orléans-Tours	2	2
Paris	15	7
Reims	3	0
Réunion	2	3
Rouen	4	0
Strasbourg	6	3
Toulouse	2	2
Versailles	27	25
TOTAL	107	61

Annexe VI**SPÉCIALITÉ ÉQUIPEMENTS BUREAUTIQUE ET AUDIOVISUEL**

ACADÉMIES	CONCOURS	
	EXTERNE	INTERNE
Amiens	2	0
Besançon	6	0
Lille	3	0
Toulouse	2	0
TOTAL	13	0

Annexe VII**SPÉCIALITÉ ACCUEIL**

ACADÉMIES	CONCOURS	
	EXTERNE	INTERNE
Clermont-Ferrand	0	3
Dijon	0	2
Guyane	1	2
Lille	0	3
Montpellier	0	4
Nancy-Metz	2	2
Nice	0	2
Reims	0	5
Rouen	0	3
Toulouse	0	2
TOTAL	3	28

MOUVEMENT DU PERSONNEL

NOMINATION

NOR : MEND0400471A

ARRÊTÉ DU 9-3-2004

MEN
DE A2

D A F P I C de l'académie de Nantes

■ Par arrêté du ministre de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche en date

du 9 mars 2004, M. Bernard Courcelle, personnel de direction, est nommé délégué académique à la formation continue (DAFPIC) de l'académie de Nantes, à compter du 23 février 2004.

NOMINATIONS

NOR : MENA0400465A

ARRÊTÉ DU 2-3-2004

MEN
DPMA C1

C omité technique paritaire central institué auprès du DPMA

Vu L. n° 83-634 du 13-7-1983 mod. ens. L. n° 84-16 du 11-1-1984 mod. ; D. n° 82-452 du 28-5-1982 mod. ; A. du 5-3-1996 ; A. du 18-12-2003 (B.O. n° 1 du 1-1-2004)

Article 1 - Les dispositions de l'arrêté du 18 décembre 2003 portant désignation des membres du comité technique paritaire central institué auprès du directeur des personnels, de la modernisation et de l'administration du ministère de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche sont **modifiées** ainsi qu'il suit :
I - À l'article 1er, les mots "ou son représentant" sont **supprimés**.

II - Il est **inséré** un article 1-1 ainsi rédigé :
Sont, à compter de la date de signature du présent arrêté, nommés en qualité de représentants de l'administration suppléants :

- M. Jean-Pierre Korolitski, chef du service des contrats et des formations, adjoint au directeur de l'enseignement supérieur ;

- M. Jean-François Cuisinier, chef du service des formations, adjoint au directeur de l'enseignement scolaire ;

- Mme Jocelyne Collet-Sassère, adjointe à la directrice de l'évaluation et de la prospective ;

- M. Alain Perritaz, chef du service des statuts, de la prévision et du recrutement, adjoint au directeur des personnels enseignants ;

- Mme Catherine Daneyrole, chargée de la sous-direction de la gestion prévisionnelle et des missions de l'encadrement, direction de l'encadrement ;

- Mme Marie-Anne Lévêque, adjointe au directeur des affaires financières ;

- M. Philippe Gazagnes, chef du service de l'administration centrale, adjoint au directeur des personnels, de la modernisation et de l'administration ;

- Mme Danielle Saillant, sous-directrice de la gestion des ressources humaines pour l'administration centrale, direction des personnels, de la modernisation et de l'administration ;

- M. Michel Eddi, adjoint à la directrice de la recherche ;
- M. Jacques Veyret, adjoint au directeur des affaires juridiques.

Article 2 - Le directeur des personnels, de la modernisation et de l'administration est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au B.O.

Fait à Paris, le 2 mars 2004

Pour le ministre de la jeunesse,
de l'éducation nationale et de la recherche
et par délégation,

Par empêchement du directeur des personnels,
de la modernisation et de l'administration,
Le chef de service, adjoint au directeur
Philippe GAZAGNES

NOMINATIONS

NOR : MENA0400517A

ARRÊTÉ DU 11-3-2004

MEN
DPMA B3

A

gents chargés d'assurer les fonctions d'inspection en matière d'hygiène et de sécurité dans les établissements publics d'enseignement supérieur ou à caractère scientifique et technologique relevant du MEN

Vu D. n° 82-453 du 28-5-1982, mod. not. par D. n° 95-680 du 9-5-1995, not. art. 5-1 ; A. du 30-7-2003

Article 1 - Les ingénieurs de recherche dont les noms suivent, sont chargés d'assurer les fonctions d'inspection en matière d'hygiène et de sécurité pour les établissements publics d'enseignement supérieur ou à caractère scientifique et technologique, relevant de l'autorité du ministre de la jeunesse, de l'éducation

nationale et de la recherche :

- M. Lucien Schnebelen à compter du 1er septembre 2003 ;
- M. Jean Vinit à compter du 24 octobre 2003 ;
- M. François Clapier et M. Laurent Roy à compter du 1er janvier 2004.

Article 2 - Le directeur des personnels, de la modernisation et de l'administration et le chef de service de l'inspection générale de l'administration de l'éducation nationale et de la recherche sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au B.O.

Fait à Paris, le 11 mars 2004

Pour le ministre de la jeunesse,
de l'éducation nationale et de la recherche
et par délégation,

Le directeur des personnels,
de la modernisation et de l'administration,
Dominique ANTOINE

INFORMATIONS GÉNÉRALES

**VACANCES
D'EMPLOIS**

NOR : MEND0400358V

**AVIS DU 5-3-2004
JO DU 5-3-2004**

**MEN
DE A2**

Secrétaires généraux d'académie

■ Les emplois de secrétaire général d'académie des académies d'Aix-Marseille, Montpellier, Bordeaux, Toulouse, Poitiers, La Réunion et Limoges sont susceptibles d'être prochainement vacants.

Sous l'autorité du recteur, le secrétaire général d'académie est chargé de l'administration de l'académie. En cas d'absence ou d'empêchement, il supplée le recteur dont il peut recevoir délégation de signature.

Il participe à l'élaboration et à la mise en œuvre de la politique éducative académique. À ce titre, une bonne connaissance du système éducatif, de l'organisation territoriale de l'État et des collectivités locales est indispensable. Une expérience confirmée est essentielle au vu de l'importance des académies concernées.

Les candidats devront être immédiatement opérationnels sur la gestion des moyens académiques et, plus généralement, avoir une solide expertise en matière de contrôle de gestion. Ils devront également posséder un sens aigu du travail en équipe, leur fonction étant appelée à s'exercer en étroite collaboration avec l'équipe de direction.

Ces emplois sont dotés de l'échelonnement indiciaire IB 841, groupe HEB. Ils sont ouverts, conformément à l'article 4 du décret n° 86-970 du 19 août 1986 modifié relatif aux dispositions

statutaires applicables à l'emploi de secrétaire général d'académie, aux :

- 1) fonctionnaires des corps recrutés par la voie de l'École nationale d'administration ayant atteint au moins l'indice brut 701 ;
- 2) inspecteurs généraux de l'administration de l'éducation nationale et de la recherche de 2ème classe ;
- 3) fonctionnaires nommés depuis deux ans au moins :
 - dans un emploi de secrétaire général d'établissement public d'enseignement supérieur ;
 - dans un emploi de secrétaire général d'administration scolaire et universitaire ;
 - dans l'emploi de directeur adjoint ou dans un emploi de sous-directeur du Centre national des œuvres universitaires et scolaires ;
 - dans un emploi de directeur de centre régional ou de centre local des œuvres universitaires et scolaires ;
- 4) conseillers d'administration scolaire et universitaire hors classe et aux conseillers d'administration scolaire et universitaire de classe normale ayant atteint au moins le 8ème échelon de leur grade. Les intéressés doivent avoir accompli dix ans de services administratifs effectifs de catégorie A et avoir été pendant trois ans au moins responsables d'une division dans un rectorat ou d'un service académique ou des services administratifs d'une inspection académique ou avoir exercé des fonctions administratives comparables ;

5) fonctionnaires civils de l'État, des collectivités territoriales ou des établissements publics qui en dépendent, qui appartiennent à un corps, à un cadre d'emplois ou à un emploi administratifs ou techniques classés dans la catégorie A dont l'indice terminal est au moins égal à l'indice brut 1015, ayant accompli dix ans au moins de services effectifs en catégorie A et ayant atteint au moins l'indice brut 852.

Les fonctionnaires nommés dans l'emploi de secrétaire général d'académie sont placés dans leur corps d'origine en position de détachement. Les nominations dans cet emploi sont prononcées pour une période maximale de quatre ans renouvelable. Nul ne peut exercer consécutivement dans une même académie plus de huit ans.

Les emplois de SGA des académies d'Aix-Marseille, Montpellier, Bordeaux et Toulouse bénéficient d'une NBI de 100 points.

Les emplois de SGA des académies de Poitiers, La Réunion et Limoges bénéficient d'une NBI de 80 points.

Les candidatures, accompagnées d'un curriculum vitae détaillé avec photographie, d'une lettre de motivation et d'une copie du dernier arrêté de promotion ou de nomination, doivent être envoyées par la voie hiérarchique, **dans un délai de quinze jours** à compter de la date de publication du présent avis au Journal officiel de la République française, au ministère de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche, direction de l'encadrement, sous-direction de la gestion prévisionnelle et des missions de l'encadrement, bureau des emplois fonctionnels et des carrières, DE A2, 142, rue

du Bac, 75357 Paris SP 07.

Les candidats doivent également faire parvenir directement un exemplaire de leur dossier de candidature au ministère, à l'adresse précisée ci-dessus, ainsi qu'un exemplaire à l'établissement concerné, à :

- M. le recteur de l'académie d'Aix-Marseille, chancelier des universités, place Lucien Paye, 13621 Aix-en-Provence cedex 1, tél. 04 42 91 71 01, télécopie 04 42 91 70 01 ;

- M. le recteur de l'académie de Montpellier, chancelier des universités, 31, rue de l'Université, 34064 Montpellier cedex 2, tél. 04 67 91 48 04, télécopie 04 67 60 76 15 ;

- M. le recteur de l'académie de Bordeaux, chancelier des universités, 5, rue J. de Carayon-Latour, BP 935, 33060 Bordeaux cedex 01, tél. 05 57 57 39 56, télécopie 05 56 24 19 44 ;

- Mme la rectrice de l'académie de Toulouse, chancelière des universités, place Saint-Jacques, 31073 Toulouse cedex, tél. 05 61 17 77 13, télécopie 05 61 17 77 26 ;

- Mme la rectrice de l'académie de Poitiers, chancelière des universités, 5, cité de la Traverse, 86022 Poitiers cedex, tél. 05 49 54 70 04, télécopie 05 49 88 77 16 ;

- M. le recteur de l'académie de La Réunion, chancelier des universités, 24, avenue Georges Brassens, Le Moufia, 97702 Saint-Denis Messag. cedex 9, tél. 02 62 48 14 40, télécopie 02 62 48 10 60 ;

- Mme la rectrice de l'académie de Limoges, chancelière des universités, 13, rue François Chénieux, 87031 Limoges cedex, tél. 05 55 11 43 53, télécopie 05 55 79 52 10.

**VACANCE
D'EMPLOI**

NOR : MEND0400483V

AVIS DU 9-3-2004

**MEN
DE A2**

Secrétaire général de l'université d'Avignon et des pays de Vaucluse

■ L'emploi de secrétaire général d'établissement public d'enseignement supérieur de l'université d'Avignon et des pays de Vaucluse est susceptible d'être vacant à compter du

26 juin 2004.

L'université d'Avignon est de type pluridisciplinaire et accueille 7 500 étudiants avec le concours de 309 enseignants et de 186 personnels IATOSS et de bibliothèque. Elle est dotée d'un budget annuel de l'ordre de 11 millions d'euros et d'un patrimoine bâti de 55 000 m².

Conseiller et collaborateur du président, le secrétaire général est chargé principalement, sous son autorité, de la gestion de l'université dont il anime les services administratifs et techniques. Il aura à poursuivre la modernisation du fonctionnement de l'université. En matière de gestion des ressources humaines, il devra mettre en place les entretiens professionnels et l'évaluation des services et posséder de sérieux atouts d'animation d'équipes ainsi qu'un sens relationnel aigu. Il contribuera à la mise en œuvre des principes posés par la loi organique relative aux lois de finances et synthétisera en un tableau de bord les éléments nécessaires à la prise de décision. Il devra aussi :

- participer à l'élaboration et à la mise en œuvre de la politique de l'université d'Avignon, veiller à son application opérationnelle en collaboration étroite avec les directeurs de services ;
- prendre en charge et piloter, en accord avec la cellule de prospective, les actions innovantes d'amélioration et de modernisation de la gestion ;
- veiller au respect des procédures et des calendriers ;
- assurer la gestion des instances de l'établissement en participant à l'élaboration de l'ordre du jour des conseils statutaires, en veillant à l'instruction et à la présentation des dossiers et en assurant l'exécution des décisions prises ;
- contribuer à la préparation et à l'exécution des contrats (contrat quadriennal, contrat plan État/région...);
- participer à l'élaboration de l'ordre du jour des commissions paritaires de l'établissement, en assurant, le cas échéant, la présidence et en veillant à l'exécution des décisions prises ;
- assurer et coordonner la gestion patrimoniale de l'établissement, notamment en matière de construction, de maintenance et de sécurité.

L'université d'Avignon et des pays de Vaucluse relève du groupe II des emplois de secrétaire général d'établissement public d'enseignement supérieur. Cet emploi doté de l'échelonnement indiciaire 801-1015, est ouvert, conformément aux dispositions prévues par l'article 2 du décret n° 70-1094 du 30 novembre 1970 modifié fixant les conditions de nomination et d'avancement dans les emplois de SGEPES :

- aux fonctionnaires des corps recrutés par la voie de l'École nationale d'administration ;
- aux fonctionnaires nommés :
 - . dans un emploi de secrétaire général d'académie ;
 - . dans un emploi de secrétaire général d'administration scolaire et universitaire ;
 - . dans un emploi de directeur adjoint ou de sous-directeur du Centre national des œuvres universitaires et scolaires ;
 - . dans un emploi de directeur de centre régional ou de centre local des œuvres universitaires et scolaires ;
- aux conseillers d'administration scolaire et universitaire ayant accompli au moins dix ans de services effectifs en catégorie A et qui soit, appartiennent à la hors-classe du corps, soit ont atteint au moins le cinquième échelon de la classe normale ;
- aux fonctionnaires civils de l'État, des collectivités territoriales ou des établissements publics qui en dépendent, appartenant à un corps, à un cadre d'emplois ou à un emploi administratifs ou techniques classés dans la catégorie A dont l'indice terminal est au moins égal à l'indice brut 966, ayant accompli au moins dix ans de services effectifs en catégorie A et ayant atteint au moins l'indice brut 705.

Cet emploi bénéficie d'une NBI de 50 points. Les candidatures accompagnées d'un curriculum vitae avec photographie, du dernier arrêté de promotion et d'une lettre de motivation, doivent être envoyées par la voie hiérarchique, **dans un délai de 15 jours** à compter de la date de publication du présent avis au B.O. de l'éducation nationale, au ministère de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche, direction de l'encadrement, bureau des emplois fonctionnels et des carrières, DEA2, 142, rue du Bac, 75357 Paris cedex 07.

Les candidats doivent également faire parvenir directement un exemplaire de leur dossier de candidature au ministère à l'adresse précisée ci-dessus ainsi qu'un exemplaire à l'établissement concerné à l'attention de M. le président de l'université d'Avignon et des pays de Vaucluse, 74, rue Louis Pasteur, 84029 Avignon cedex 1, tél. 04 90 16 25 11, télécopie 04 90 16 25 20.

VACANCE
D'EMPLOI

NOR : MEND0400484V

AVIS DU 9-3-2004

MEN
DE A2

Secrétaire général de l'université Montpellier I

■ L'emploi de secrétaire général d'établissement public d'enseignement supérieur (SGEPES) de l'université Montpellier I sera vacant à compter du 1er avril 2004.

L'université Montpellier I est un établissement pluridisciplinaire implanté principalement à Montpellier (Hérault) mais également à Nîmes (Gard) et à Saint-Chély d'Apcher (Lozère).

Elle comprend 7 unités de formation et de recherche (droit, économie, gestion, médecine, odontologie, pharmacie, sciences et techniques des activités physiques et sportives), 2 instituts : l'institut de préparation à l'administration générale (IPAG) et l'institut supérieur de l'entreprise de Montpellier (ISEM), 56 laboratoires labellisés et 4 écoles doctorales. Elle accueille 22 000 étudiants avec le concours de 860 enseignants et enseignants-chercheurs et 752 personnels IATOSS et de bibliothèque. Elle est dotée d'un budget consolidé de 88 millions d'euros et d'un patrimoine bâti de 197 032 m².

Sous l'autorité du président, le secrétaire général gère l'établissement, participe, dans le cadre des orientations qui lui sont données, à la mise en œuvre de la politique de l'établissement et exerce, à ce titre, une fonction de conseil auprès du président. Il est secondé par un secrétaire général adjoint. Il est responsable de l'ensemble des services administratifs et techniques qu'il coordonne, organise et modernise. Il organise et anime la fonction financière de l'établissement, participe à l'élaboration et au suivi de l'exécution du budget et à la politique d'achat de l'établissement.

Il assure la gestion du personnel IATOSS et des enseignants-chercheurs.

Il optimise l'organisation et le fonctionnement des services.

Il est responsable de l'administration pédagogique de l'université et s'attache à faciliter le développement de la vie étudiante en ce qui concerne tant la qualité d'accueil et d'animation

des campus que le développement de la mobilité internationale.

Il assure et coordonne la gestion patrimoniale de l'établissement, notamment en matière de construction, de maintenance et de sécurité.

Il participe à l'équipe de direction de l'université.

Outre les compétences juridiques, financières et techniques que requiert l'exercice de ces missions, le candidat retenu devra présenter les qualités d'autorité et de disponibilité nécessaires pour garantir, sous la conduite du président, un management efficace des objectifs de l'université.

L'université Montpellier I relève du groupe I des emplois de secrétaire général d'établissement public d'enseignement supérieur. Cet emploi, doté de l'échelonnement indiciaire 801-HEA est ouvert conformément aux dispositions prévues par l'article 2 du décret n° 70-1094 du 30 novembre 1970 modifié fixant les conditions de nomination et d'avancement dans les emplois de SGEPES :

- aux fonctionnaires des corps recrutés par la voie de l'École nationale d'administration ;

- aux fonctionnaires nommés :

- . dans un emploi de secrétaire général d'académie ;

- . dans un emploi de secrétaire général d'établissements publics d'enseignement supérieur du groupe II ;

- . dans un emploi de secrétaire général d'administration scolaire et universitaire ;

- . dans un emploi de directeur adjoint ou de sous-directeur du Centre régional des œuvres universitaires et scolaires ;

- . dans un emploi de directeur de centre régional ou de centre local des œuvres universitaires et scolaires ;

- aux conseillers d'administration scolaire et universitaire ayant accompli au moins dix ans de services effectifs en catégorie A et qui soit, appartiennent à la hors-classe du corps, soit ont atteint au moins le cinquième échelon de la classe normale.

Cet emploi bénéficie d'une NBI de 50 points. Les candidatures accompagnées d'un curriculum vitae avec photographie, du dernier arrêté de promotion et d'une lettre de motivation, doivent être envoyées par la voie hiérarchique, dans un délai de 15 jours à compter de la date de publication du présent avis au B.O., au ministère de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche, direction de l'encadrement, bureau des emplois fonctionnels et des

carrières, DE A2, 142, rue du Bac, 75357 Paris cedex 07.

Les candidats doivent également faire parvenir directement un exemplaire de leur dossier de candidature au ministère à l'adresse précisée ci-dessus ainsi qu'un exemplaire à l'établissement concerné à l'attention de M. le président de l'université Montpellier I, 5, boulevard Henri IV, BP 1017, 34006 Montpellier cedex 1, tél. 04 67 41 74 10, télécopie 04 67 41 74 56.

**VACANCE
D'EMPLOI**

NOR : MEND0400485V

AVIS DU 9-3-2004

MEN
DE A2

S GASU, directeur des ressources humaines de l'université Montpellier I

■ L'emploi de secrétaire général d'administration scolaire et universitaire (SGASU), directeur des ressources humaines de l'université Montpellier I est vacant.

L'université Montpellier I est un établissement pluridisciplinaire, implanté principalement à Montpellier (Hérault) mais également à Nîmes (Gard) et à Saint-Chély d'Apcher (Lozère).

Elle comprend 7 unités de formation et de recherche (droit, économie, gestion, médecine, odontologie, pharmacie, sciences et techniques des activités physiques et sportives), 2 instituts : l'institut de préparation à l'administration générale (IPAG) et l'institut supérieur de l'entreprise de Montpellier (ISEM), 56 laboratoires labellisés et 4 écoles doctorales. Elle accueille 22 000 étudiants avec le concours de 860 enseignants et enseignants-chercheurs et 752 personnels IATOSS et de bibliothèque. Elle est dotée d'un budget consolidé de 88 millions d'euros et d'un patrimoine bâti de 197 032 m². La dispersion des sites, la multiplicité des disciplines, l'activité de la recherche, contribuent à une gestion complexe de cet établissement.

Le secrétaire général adjoint, directeur des ressources humaines aura en charge l'ensemble de la gestion des ressources humaines de l'université.

Responsable des services chargés de la gestion individuelle et collective des personnels enseignants, enseignants-chercheurs et IATOS,

titulaires et contractuels, de la formation, des examens et concours, il accompagnera la politique de l'établissement dans la rationalisation de la gestion des ressources humaines. Il encadrera une équipe de 25 agents répartis dans quatre services de gestion. Chef de projet HARPEGE, il sera également chargé de poursuivre l'élaboration des outils d'analyse et de pilotage nécessaires à la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences ainsi que les actions de redéploiement entre les différentes composantes.

Le secrétaire général adjoint, directeur des ressources humaines, poursuivra la mise en place des démarches de modernisation entreprises dans les domaines de la restructuration, de la mutualisation et de la réorganisation des services, ainsi que dans la mise en place de nouvelles méthodes et de nouveaux outils de gestion.

Dynamique, ayant le sens de l'écoute et du dialogue, maîtrisant la technique de l'entretien individuel, doté d'un esprit d'analyse et de synthèse, il devra être à même de remplacer le secrétaire général en cas d'absence.

Il est placé sous la responsabilité directe du secrétaire général (SGEPES) de l'université.

Cet emploi, doté de l'échelonnement indiciaire 801-1015 et d'une NBI de 50 points, est classé dans le groupe II des emplois de secrétaire général d'administration scolaire et universitaire est ouvert :

- aux fonctionnaires des corps recrutés par la voie de l'École nationale d'administration ;
- aux fonctionnaires nommés dans un autre

emploi fonctionnel d'encadrement administratif (secrétaire général d'académie, secrétaire général d'administration scolaire et universitaire, directeur adjoint ou sous-directeur du Centre national des œuvres universitaires et scolaires, directeur de centre régional ou de centre local des œuvres universitaires et scolaires) ;

- aux conseillers d'administration scolaire et universitaire ayant accompli au moins dix ans de services effectifs en catégorie A et qui soit appartiennent à la hors-classe du corps, soit ont atteint au moins le cinquième échelon de la classe normale ;

- aux fonctionnaires civils de l'État, des collectivités territoriales ou des établissements publics qui en dépendent, appartenant à un corps, à un cadre d'emplois ou à un emploi administratif, technique, de direction ou d'inspection classé dans la catégorie A dont l'indice terminal est au moins égal à l'indice brut 966, ayant accompli au moins dix ans de

services effectifs en catégorie A et ayant atteint au moins l'indice brut 705.

Les candidatures accompagnées d'un curriculum vitae avec photographie, du dernier arrêté de promotion et d'une lettre de motivation, doivent être envoyées par la voie hiérarchique, dans un délai de 15 jours à compter de la date de publication du présent avis au B.O., au ministère de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche, direction de l'encadrement, bureau des emplois fonctionnels et des carrières, DE A2, 142, rue du Bac, 75357 Paris cedex 07.

Les candidats doivent également faire parvenir directement un exemplaire de leur dossier de candidature au ministère à l'adresse précisée ci-dessus ainsi qu'un exemplaire à l'établissement concerné à l'attention de M. le président de l'université Montpellier I, 5, boulevard Henri IV, BP 1017, 34006 Montpellier cedex 1, tél. 04 67 41 74 10, télécopie 04 67 41 74 56.

**VACANCE
D'EMPLOI**

NOR : MEND0400486V

AVIS DU 9-3-2004

**MEN
DE** A2

S GASU, adjoint au secrétaire général de l'académie de Nantes

■ Un emploi de secrétaire général d'administration scolaire et universitaire, adjoint au secrétaire général, chargé de l'aide au pilotage et de l'analyse de gestion au rectorat de Nantes est vacant.

Le titulaire du poste participera, sous l'autorité du recteur et du secrétaire général d'académie, à la mise en œuvre de la politique académique par le développement d'outils d'analyse et de diagnostic. Il sera chargé de piloter l'application dans l'académie de la nouvelle loi organique relative aux lois de finances (LOLF), notamment la constitution et le suivi des budgets opérationnels de programme.

Pour cela, il dirigera le service chargé des études, de l'aide au pilotage et de l'analyse de gestion dont la vocation est de travailler en réseau avec l'ensemble des acteurs de l'académie dans les domaines suivants : analyse de la scolarité des élèves et du fonctionnement des

établissements, relation emploi-formation, liaisons emplois-postes-personnels, enseignement supérieur, prévision et suivi budgétaire.

Le contrôleur de gestion de l'académie exercera à ses côtés des fonctions d'adjoint plus particulièrement chargé d'aider à la mise en œuvre de la LOLF.

Outre une grande capacité de travail et une certaine disponibilité, la fonction requiert :

- une excellente connaissance du fonctionnement du système éducatif appuyée sur un parcours professionnel diversifié ;
- de réelles capacités d'analyse, d'organisation et de conduite de projet ;
- des qualités relationnelles affirmées et le goût du travail en équipe ;
- une bonne expérience de la gestion des moyens et des finances publiques.

Cet emploi, doté de l'échelonnement indiciaire 801-1015 brut, est ouvert :

- aux fonctionnaires des corps recrutés par la voie de l'École nationale d'administration ;
- aux fonctionnaires nommés dans un autre

emploi fonctionnel d'encadrement administratif (secrétaire général d'académie, secrétaire général d'établissement public d'enseignement supérieur, directeur adjoint ou sous-directeur du Centre national des œuvres universitaires et scolaires, directeur de centre régional ou de centre local des œuvres universitaires et scolaires) ;

- aux conseillers d'administration scolaire et universitaire ayant accompli au moins dix ans de services effectifs en catégorie A et soit appartenant à la hors-classe du corps, soit ayant atteint au moins le cinquième échelon de la classe normale ;

- aux fonctionnaires civils de l'État, des collectivités territoriales ou des établissements publics qui en dépendent, appartenant à un corps, à un cadre d'emplois ou un emploi administratif, technique, de direction ou d'inspection classé dans la catégorie A dont l'indice terminal est au moins égal à l'indice brut 966, ayant accompli au moins dix ans de services effectifs en catégorie A et ayant atteint au moins l'indice brut 705.

L'emploi est classé dans le groupe II des emplois de secrétaire général d'administration scolaire et universitaire en ce qui concerne

l'indemnité de responsabilité administrative (décret n° 2002-182 du 12 février 2002 et arrêtés des 23 avril 2002 et 27 décembre 2002). L'emploi de SGASU ouvre droit à une NBI de 50 points.

Les candidatures, accompagnées d'un curriculum vitae détaillé et d'une photographie, d'une lettre de motivation et d'une copie du dernier arrêté de promotion d'échelon ou de nomination, doivent parvenir par la voie hiérarchique dans un délai de quinze jours à compter de la publication du présent avis au B.O., au ministère de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche, direction de l'encadrement, sous-direction de la gestion prévisionnelle et des missions de l'encadrement, bureau des emplois fonctionnels et des carrières, DE A2, 142, rue du Bac, 75357 Paris SP 07.

Un double des candidatures devra être expédié directement au bureau DE A2, à l'adresse mentionnée ci-dessus, ainsi qu'à M. le recteur de l'académie de Nantes, rectorat de Nantes (secrétariat général), 4, rue de la Houssinière, BP 72616, 44326 Nantes cedex 3, tél. 02 40 37 37 11, fax 02 40 37 37 00, mél. : ce.sgs@ac-nantes.fr

VACANCE
D'EMPLOI

NOR : MEND0400406V

AVIS DU 6-3-2004
JO DU 6-3-2004

MEN
DE A2

Directeur du CLOUS de Metz

■ L'emploi de directeur du centre local des œuvres universitaires et scolaires (CLOUS) de Metz est actuellement vacant.

Le CLOUS de Metz dépend du CROUS de Nancy-Metz, établissement public administratif régi par le décret n° 87-155 du 5 mars 1987 relatif aux missions et à l'organisation des œuvres universitaires. Le CLOUS regroupe 6 résidences (2 400 logements), 6 restaurants universitaires et des cafétérias (800 000 repas par an), situés à Metz, Longwy et Sarreguemines. Le directeur du CLOUS anime des équipes comprenant 20 personnels administratifs dont 4 de catégorie A, 2 assistantes sociales et 125 personnels ouvriers.

Il participe activement à la dynamique du CROUS, au sein de l'équipe de direction. Il est

chargé, sous l'autorité de la directrice du CROUS de Nancy-Metz, de la mise en œuvre de la politique définie au niveau académique. Il aura en particulier à suivre plusieurs dossiers de réhabilitation et de construction ainsi que la restructuration de deux restaurants universitaires dans le cadre du contrat de plan État-région.

Le CROUS de Nancy-Metz est engagé dans une démarche de modernisation de son système d'information et développe une approche marketing de sa restauration.

Le directeur du CLOUS est par ailleurs l'interlocuteur privilégié de l'université de Metz. Il participe aux réunions des comités de site regroupant les acteurs de l'enseignement supérieur. Il aura à mettre en œuvre les orientations définies dans le cadre du contrat d'objectifs actuellement à l'étude.

Le candidat retenu devra donc posséder, outre des compétences reconnues en gestion administrative, financière et des ressources humaines, des qualités relationnelles, d'organisation et de négociation avec des interlocuteurs différents : universitaires, collectivités locales, personnels notamment.

Cet emploi, doté de l'échelonnement indiciaire 841-1015, est ouvert aux fonctionnaires titulaires justifiant d'au moins huit années de services effectifs dans un corps, un cadre d'emplois ou un emploi classé dans la catégorie A.

Les candidatures accompagnées d'une lettre de motivation, d'un curriculum vitae avec photographie et d'une copie du dernier arrêté de promotion, doivent parvenir par la voie hiérarchique, **dans un délai de trois semaines** à compter de la date de publication du présent avis au Journal officiel de la République française, au ministère de la jeunesse, de

l'éducation nationale et de la recherche, direction de l'encadrement, sous-direction de la gestion prévisionnelle et des missions de l'encadrement, bureau des emplois fonctionnels et des carrières DE A2, 142 rue du Bac, 75357 Paris cedex 07.

Un double des candidatures devra être expédié directement :

- au bureau DE A2 ;
- au recteur de l'académie de Nancy-Metz, 2, rue Philippe de Gueldres, 54035 Nancy cedex, tél. 03 83 86 20 20, fax 03 83 86 23 01 ;
- au directeur du Centre national des œuvres universitaires et scolaires, 69, quai d'Orsay, 75340 Paris cedex 07, tél. 01 44 18 53 40, fax 01 44 18 53 63 ;
- à la directrice du centre régional des œuvres universitaires et scolaires de Nancy-Metz, 75, rue de Laxou, 54042 Nancy cedex, tél. 03 83 91 88 43, fax 03 83 27 47 87.

VACANCE DE POSTE

NOR : MENA0400447V

AVIS DU 9-3-2004

MEN
DPMA B4

Chef de cabinet du vice-recteur des îles Wallis et Futuna

■ Le poste de chef de cabinet du vice-recteur des îles Wallis et Futuna est à pourvoir dès publication de cette vacance. Ce poste est destiné à un agent expérimenté du corps des attachés d'administration scolaire et universitaire ayant une solide formation juridique et de réelles qualités relationnelles et rédactionnelles. Une expérience en cabinet serait très appréciée. Le chef de cabinet est responsable du service contentieux.

La consultation du site internet du vice-rectorat est très recommandée, à l'adresse suivante : <http://www.ac-wallis.com>

Les candidatures (lettre de motivation accompagnée d'un curriculum vitae détaillé) devront parvenir **dans un délai de quinze jours** à compter de la publication du présent avis au B.O., au ministère de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche, direction des personnels, de la modernisation et de l'administration, service des personnels des services déconcentrés et des établissements publics, sous-direction des personnels ingénieurs, administratifs, techniques, ouvriers, sociaux, de santé, des bibliothèques et des musées, DPMA B4, 110, rue de Grenelle, 75357 Paris SP.

Un double sera adressé à M. le vice-recteur par télécopie au 00 681 72 20 40.

VACANCE DE POSTE

NOR : MENA0400480V

AVIS DU 9-3-2004

MEN
DPMA B4

Chef du bureau du contrôle juridique et financier au vice- rectorat de Mayotte

■ Le poste de chef du bureau du contrôle juridique et financier au vice-rectorat de Mayotte est actuellement vacant. Ce poste est destiné à un agent appartenant au corps des attachés

d'administration scolaire et universitaire. Il aura en charge le contrôle juridique et financier des collèges et lycées dans le cadre des établissements d'enseignement demeurés à la charge de l'État.

Compétences particulières souhaitées

- Bonne maîtrise de la réglementation et des procédures budgétaires et comptables.
 - Maîtrise du fonctionnement des établissements du second degré en matière de gestion matérielle, de comptabilité budgétaire et de comptabilité générale.
 - Maîtrise de l'outil informatique.
- Une expérience dans le domaine de la gestion matérielle et comptable et souhaitée ainsi que de bonnes capacités relationnelles.

Les candidatures (lettre de motivation accompagnée d'un curriculum vitae détaillé) devront parvenir **dans un délai de quinze jours** au ministère de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche, direction des personnels, de la modernisation et de l'administration, service des personnels des services déconcentrés et des établissements publics, sous-direction des personnels ingénieurs, administratifs, techniques, ouvriers, sociaux, de santé, des bibliothèques et des musées, DPMA B4, 110, rue de Grenelle, 75357 Paris SP ; un double sera adressé à M. Philippe Couturaud, vice-recteur de l'académie de Mayotte, tél. 02 69 61 88 43, mél. : philippe.couturaud@ac-mayotte.fr ou noureddine.mezouar@ac-mayotte.fr

VACANCE DE POSTE

NOR : MENA0400479V

AVIS DU 9-3-2004

MEN
DPMA B4

Chef de la cellule statistiques au vice-rectorat de Mayotte

■ Le poste de chef de la cellule statistiques au vice-rectorat de Mayotte est actuellement vacant.

Ce poste est destiné à un agent appartenant au corps des attachés d'administration scolaire et universitaire analyste.

Descriptif du poste

- Tenue et mise à jour de la base de données statistiques des effectifs scolaires et des résultats aux examens.
- Traitement des enquêtes nationales de rentrée.
- Prévisions des effectifs scolaires du second degré.
- Traitement des résultats des évaluations.
- Traitement des demandes statistiques courantes.
- Production de documents de synthèse et d'analyse.

Compétences particulières souhaitées

- Maîtrise indispensable de la conception et de l'interrogation de bases de données sur excel.

- Maîtrise des méthodes d'analyses statistiques.
 - Connaissances avancées de word, access et internet.
 - Connaissance souhaitée de mapinfo.
- Expérience professionnelle souhaitée**
- Capacités d'analyse.
 - Qualité d'expression écrite.
 - Sens de l'initiative et capacité à travailler de manière autonome.

Les candidatures (lettre de motivation accompagnée d'un curriculum vitae détaillé) devront parvenir **dans un délai de quinze jours** au ministère de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche, direction des personnels, de la modernisation et de l'administration, service des personnels des services déconcentrés et des établissements publics, sous-direction des personnels ingénieurs, administratifs, techniques, ouvriers, sociaux, de santé, des bibliothèques et des musées, DPMA B4, 110, rue de Grenelle, 75357 Paris SP ; un double sera adressé à M. Philippe Couturaud, vice-recteur de l'académie de Mayotte, tél. 02 69 61 88 43, mél. : philippe.couturaud@ac-mayotte.fr ou noureddine.mezouar@ac-mayotte.fr

VACANCE
DE POSTE

NOR : MENP0400487V

AVIS DU 9-3-2004

MEN
DPE B11**P**oste au ministère de la défense

■ Le ministère de la défense, direction de la fonction militaire et du personnel civil, communique une fiche de poste d'enseignant-

chercheur susceptible d'être vacant à l'École nationale supérieure d'ingénieurs de constructions aéronautiques, à la rentrée universitaire 2004 :

Établissement	Grade	Emploi	Nombre
École nationale supérieure d'ingénieurs de constructions aéronautiques 1, place Émile Blouin 31056 Toulouse cedex 5 tél. 05 61 61 85 35 ou 05 61 61 85 37 fax 05 61 61 85 47	Maître de conférences	26ème section (mathématiques appliquées et applications des mathématiques)	1

Ce poste est à pourvoir par la voie du détachement.

Les dossiers de candidature comportant une demande de détachement et un curriculum vitae très détaillé devront être déposés directement par les personnels intéressés auprès du chef d'établissement, dans un délai d'un mois après la publication au B.O.

Des renseignements complémentaires pourront être fournis, le cas échéant, aux enseignants candidats par le chef d'établissement.

Une copie de la demande de détachement devra être adressée au ministère de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche, direction des personnels enseignants, bureau DPE B11, 34, rue de Châteaudun, 75436 Paris cedex 09.

VACANCES
DE POSTES

NOR : MENE0400472V

AVIS DU 9-3-2004

MEN
DESCO A9**M**ise à disposition
d'enseignants auprès de la Cité
des sciences et de l'industrie -
rentrée 2004

■ Dans le cadre d'un accord conclu entre le ministère de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche (MJENR) et la Cité des sciences et de l'industrie (CSI), des possibilités d'affectation à la CSI d'enseignants en position de mise à disposition (décret n° 85-986 du 16 septembre 1985 publié au Journal officiel du 20 septembre 1985) sont ouvertes à dater du 1er septembre 2004 pour une durée de deux ans, renouvelable une fois après examen du dossier. À l'issue de la première période de deux ans, les enseignants et leurs responsables directs sont

amenés, après discussion et en concertation avec les services compétents du MJENR, à décider de la poursuite ou non de la deuxième période de mise à disposition. Il est rappelé dans ce cadre que l'agent mis à disposition doit adresser, au terme de la première période de deux ans, un rapport annuel d'activités au MJENR, direction de l'enseignement scolaire (DESCO) et que c'est notamment sur la base de ce bilan que pourra être prononcée la reconduction de la période de mise à disposition.

La Cité des sciences et de l'industrie, établissement public industriel et commercial élabore des produits, mène des actions, crée des activités dont le rayonnement se veut régional, national et international.

Dans ce cadre, la Cité des sciences et de l'industrie se propose d'associer des enseignants

particulièrement motivés par :

- l'animation scientifique et technique, l'aide à la visite dans les différentes expositions et la mise en valeur pédagogique des espaces de la cité tels que la Cité des enfants (espace 3-5 ans, espace 5-12 ans, exposition temporaire) et Explora pour des publics variés et différents selon les espaces : scolaires, enseignants, formateurs, groupes, individuels, familles, loisirs, etc. ;

- les actions et programmes pédagogiques à destination des futurs enseignants et/ou des enseignants s'inscrivant dans une dynamique d'innovation pédagogique en utilisant les ressources de la CSI (stages pour les enseignants des premier et second degrés, etc.) ;

- la production de documents pédagogiques et le lien au monde enseignant à l'aide des réseaux numériques ;

- les actions de promotion en direction du public scolaire ;

- le développement d'offres de médiation et d'éducation multimédia.

Sont à ce titre plus particulièrement recherchées : une appétence pour le travail en équipe et sur projet ; une expertise disciplinaire ainsi que l'une des compétences complémentaires suivantes : compétences avérées en informatique, multimédia et en technologies de l'information et de la communication. La réalisation de projets pédagogiques en équipe pluridisciplinaire, la pratique de projets innovants, ainsi que la maîtrise d'une ou plusieurs langues étrangères seront également bienvenues.

Le candidat doit impérativement être fonctionnaire titulaire de l'État.

À la Cité des sciences et de l'industrie, les conditions de travail varient selon les activités. Les postes concernés par la présente annonce relèvent de 2 profils différents :

a) 17 postes en régime planifié : mardi/samedi et certains dimanches (activités en contact direct avec les visiteurs) ;

b) 2 postes en régime horaire de type administratif : lundi/vendredi (activités sans contact direct avec les visiteurs).

Tous les personnels bénéficient de 6 semaines de congés payés et 8 jours de RTT (réduction du temps de travail dans le cadre de l'application

de la loi sur les 35 heures).

Les profils suivants sont recherchés :

**Pour le département de la Cité des enfants :
7 postes en régime planifié**

- 2 enseignants de maternelle petite, moyenne et grande section, public 3/5ans ;

- 3 enseignants de collège, public 5/12 ans ;

- 2 enseignants du premier degré, public 5/12 ans.

Pour ces cinq derniers postes, une formation scientifique et une expérience dans le domaine de l'animation ou en formation d'adultes seront appréciées.

Ces enseignants seront chargés des activités d'animation et de médiation scientifiques, de l'accompagnement des publics dans leur visite des espaces de la Cité des enfants, de la conception des produits d'éducation pour les groupes scolaires, enseignants et futurs enseignants, de la conduite ou participation à des stages professionnels à l'intention des enseignants et futurs enseignants.

**Pour le département action culturelle :
10 postes**

a) 9 postes en régime planifié : 9 enseignants de collège ou de lycée général, technique ou professionnel dans les disciplines suivantes :

- 1 enseignant en mathématiques ayant de bonnes connaissances en astronomie, dans l'équipe sciences exactes et appliquées, pour des activités de médiation dans le domaine de la lumière, de l'astronomie et des mathématiques.

- 1 enseignant en sciences physiques ayant de bonnes connaissances en astronomie, dans l'équipe sciences exactes et appliquées, pour des activités de médiation dans le domaine des sons, de l'énergie et de l'astronomie.

- 1 enseignant en technologie ayant de bonnes connaissances et pratiques en robotique, dans l'équipe sciences exactes et appliquées, pour des activités de médiation dans le domaine de l'espace et de la robotique.

- 1 enseignant en technologie ayant de bonnes connaissances et pratiques en multimédia, dans l'équipe sciences exactes et appliquées, pour des activités de médiation dans le domaine de l'image et du multimédia.

- 1 enseignant en sciences de la vie et de la Terre,

dans l'équipe sciences et société, pour des activités de médiation dans le domaine de la serre et de la géologie.

- 1 enseignant en discipline scientifique ou histoire-géographie (géographe), dans l'équipe sciences et société, pour des activités de médiation dans le domaine de la démographie ou de l'aménagement du territoire.

- 3 enseignants en discipline scientifique pour l'organisation des activités de médiation spécifiques liées à la thématique science et arts ou à l'organisation d'activités dans le domaine éducatif. Un sens de l'organisation et du contact et des capacités rédactionnelles seront appréciés.

b) 1 poste en régime horaire de type administratif : enseignant de collège ou de lycée général, technique ou professionnel, de préférence de discipline scientifique (connaissance des sciences de l'environnement appréciée) ayant une bonne connaissance du web et de son utilisation par les enseignants, anglophone, ayant le sens de l'autonomie et de l'organisation pour animer un site web éducatif : conception, gestion des contenus, mise à jour. Gestion des projets éducatifs européens sur le web : conception des contenus en collaboration avec des partenaires européens, coordination de la production.

Pour le département fidélisation des publics : 1 poste en régime horaire de type administratif

- 1 enseignant en action commerciale, ou communication, ou économie, particulièrement motivé par des actions de promotion et de commercialisation des produits de visite et de fréquentation scolaire et périscolaire. Il aura la responsabilité de la promotion auprès des associations d'enseignants et des collectivités territoriales. Une bonne connaissance des réseaux éducatifs, une aptitude à la rédaction de documents de promotion et une disponibilité pour des déplacements.

Pour la Cité des métiers : 1 poste en régime planifié

- 1 enseignant de collège ou de lycée général, technologique ou professionnel ou conseiller d'orientation psychologue ou documentaliste. Pour ce poste, il est requis plus spécifiquement :

. une bonne expérience du monde de la formation professionnelle, de l'insertion, de l'orientation, de l'emploi ;

. ou une bonne pratique des centres documentaires multimédia, un fort intérêt pour les dispositifs d'information en ligne ;

. ou une bonne connaissance des dispositifs transnationaux est demandée et une bonne pratique des négociations partenariales.

Cet enseignant sera chargé soit de piloter la réalisation de modules de formation professionnelle utilisant les ressources de la Cité pour des publics demandeurs d'emploi et/ou jeunes sortis du système scolaire sans qualification, de piloter des dispositifs de facilitation d'accès à la Cité des métiers pour les publics les moins qualifiés ; soit de veiller à l'accessibilité des informations pertinentes dans la Cité des métiers et à l'adéquation des différents modes d'accès aux préoccupations et aux pratiques des usagers, de contribuer à la mise en ligne d'informations sur la plate-forme et ses activités, animer des groupes de travail ; soit d'assurer les interfaces avec les coordonnateurs de pôles et les responsables désignés dans les institutions partenaires et de piloter les négociations quotidiennes avec les partenaires de la plate-forme, d'assurer la coordination et le suivi des missions des responsables de jour.

Le dossier de candidature doit comprendre pour tous ces postes :

- une lettre de candidature exposant les motivations pour une ou deux des activités décrites et confirmant que le demandeur a connaissance des conditions de travail mentionnées ci-dessus et les accepte ;

- un curriculum vitae détaillé faisant apparaître clairement les expériences professionnelles et paraprofessionnelles pouvant éclairer la commission de première sélection des candidatures, les deux dernières notes d'inspection et les rapports les accompagnant.

Le dossier une fois constitué doit être adressé directement **avant le lundi 26 avril 2004**, (le cachet de la poste faisant foi) à la Cité des sciences et de l'industrie à l'attention de M. Pascal Boyer-Chammard, directeur des ressources humaines, 30, avenue Corentin Cariou, 75930 Paris cedex 19. Un double sera adressé à

l'attention de M. Jean-Marie Sani, directeur des publics.

Par ailleurs, un double de la lettre de déclaration de candidature doit être remis au chef d'établissement en vue de sa transmission par la voie hiérarchique avec un avis motivé du chef d'établissement et des autorités rectorales, impérativement **avant le lundi 26 avril 2004**, à la direction de l'enseignement scolaire du ministère de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche, bureau DESCO A9, 107, rue de Grenelle, 75007 Paris.

Les candidats présélectionnés, après examen des dossiers, seront conviés à une présentation générale des postes lors d'une journée, le **vendredi 7 mai 2004**, suivie de rencontres avec les responsables des unités qui recrutent.

Les candidats présélectionnés qui maintien-

dront leur candidature seront convoqués à la Cité des sciences et de l'industrie pour un entretien avec les membres d'une commission mixte éducation nationale/Cité des sciences et de l'industrie, le **vendredi 14 mai 2004**, préalablement à leur éventuelle mise à disposition.

Pour toute information complémentaire : <http://www.cite-sciences.fr>

À la Cité des sciences et de l'industrie :

- Mme Chantal Aubert, direction des publics, au 01 40 05 74 22 ou Mme Nathalie Petitnicolas, direction des ressources humaines, au 01 40 05 80 12.

Au ministère de l'éducation nationale :

- (pour les questions statutaires) : DPE, Jean Grévoz au 01 55 55 42 51 ;

- (pour les questions générales) DESCO A9, Karine Forest au 01 55 55 33 92.

VACANCES DE POSTES

NOR : MENC0400494V

AVIS DU 9-3-2004

MEN
DRIC B2

Assistants à Moscou et Saint-Petersbourg

■ Le ministère de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche recrute huit assistants (chargés de travaux dirigés) pour les collèges universitaires français de Moscou et de Saint-Petersbourg relevant du ministère des affaires étrangères. Les postes sont à pourvoir à compter du 1er septembre 2004.

Les candidats devront être au minimum titulaires d'un DEA au 1er septembre 2004, parler le russe et être spécialistes en sociologie, en droit, en littérature ou en histoire. Ils devront postuler

avant le 15 mai 2004 par courrier adressé à M. Jean-Yves de Longueau, ministère de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche, DRIC, sous-direction des affaires européennes et multilatérales, 75357 Paris SP 07 (contact Christiane Brabenec, tél. 01 55 55 09 08) et communiqué à M. Philippe Gorgeais, ministère des affaires étrangères, DGCID/SUR/RSA, 244, boulevard Saint-Germain, 75 007 Paris (contact : Catherine Delobel, tél. 01 43 17 80 24).

Origine de l'avis : direction des relations internationales et de la coopération, 75357 Paris SP 07, tél. 01 55 55 09 08.